

La Lanterne d'Usson



avril
2025

Bulletin
municipal



n° 19



Chères Ussonnaises, Chers Ussonnais,

Nous voilà déjà en 2025, soit à la date de publication de la Lanterne n°19, à moins d’un an de la fin du mandat que vous m’avez confié.

Ce bulletin municipal, le dernier de la mandature actuel, vous présente les projets finalisés au cours de l’année 2024 ou en cours de finalisation en 2025.

Malgré l’épisode COVID, qui a marqué ce mandat de son empreinte indélébile, la Municipalité en place a été heureuse de pouvoir constater que l’ensemble des projets proposés en 2020 ont pu être menés à bien : restauration du clocher de l’église Saint Maurice et des oeuvres d’art classées Monuments Historiques, programme d’entretien de la voirie, plateformes de broyage de branches et mise en place de points d’apport volontaire des déchets, toilettes publiques du parking visiteurs, plantations et aménagements du secteur urbanisé du pied de butte, finalisation de l’adressage de la commune indispensable au déploiement de la fibre, etc. ; des projets supplémentaires ayant même pu être réalisés comme l’entretien des murs et murets anciens, l’assainissement du hameau de Commandaire, la réhabilitation de la grange située à l’entrée de la rue de la mairie ou encore l’aménagement du jardin de la “Porte de France” et belvédère sur la “Chaîne des Puys / faille de Limagne” inscrite à l’UNESCO...

L’engagement pris de soutien de la dynamique de la vie locale et notamment l’engagement de la municipalité auprès des associations du territoire a également été un cap dans cette mandature !

Aussi, l’ensemble des Conseillers municipaux en place espèrent avoir répondu de manière favorable à vos attentes et, pour ma part, je les remercie, toutes et tous, infiniment de leur engagement à mes côtés qui, il faut le souligner, a été indéfectible durant les 6 années de ce mandat.

Les prochaines élections municipales se tiendront en mars 2026 et je souhaite à la prochaine équipe de nombreux projets à venir, malgré le temps de disette annoncé !

Enfin, il est important de prendre note qu’il a été voté par les parlementaires, en ce début d’année 2024, une modification du mode de scrutin des élections municipales devant s’appliquer en mars 2026. Le scrutin sera désormais un scrutin de liste paritaire comme c’est déjà le cas dans les communes de plus de 1000 habitants (voir ci-contre).

Bertrand LIVET,
Maire d’Usson

Les lois visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

Décryptage de l’Association des Maires Ruraux de France.

I- L’élection des conseillers municipaux

Le scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, est composé alternativement d’un candidat de chaque sexe, est généralisé à toutes les communes.

Les communes de moins de 1 000 habitants seront donc concernées. Cependant, la liste sera réputée complète si elle compte jusqu’à 2 candidats de moins que le nombre de conseillers municipaux requis, c’est-à-dire :

- De 100 à 499 habitants : 9 candidats.

La déclaration de candidature se fera dans les mêmes conditions que pour les communes déjà au scrutin de liste. Lorsque le nombre de sièges attribués à une liste est supérieur à son nombre de candidats, les sièges qui ne peuvent être répartis resteront vacants.

II- Le remplacement des conseillers municipaux démissionnaires

En cas de vacance d’un siège en cours de mandat, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu sera appelé à remplacer le conseiller municipal dont ledit siège est devenu vacant.

III- La désignation des conseillers communautaires

Les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants ne seront pas désignés par système de fléchage (comme c’est le cas pour les communes de plus de 1 000 habitants) et resteront désignés « dans l’ordre du tableau ».

IV- L’élection du maire et des adjoints

Le maire restera élu selon les mêmes modalités qu’auparavant.

Les adjoints ne seront plus élus au scrutin uninominal mais au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, composée alternativement d’un candidat de chaque sexe.

En revanche, en cas de vacance d’un poste d’adjoint en cours de mandat, le nouvel adjoint pourra être désigné parmi les conseillers municipaux, sans tenir compte de leur sexe.

NB : Cette réforme s’appliquera pour les prochaines élections municipales de 2026.



Vie communaleP : 4

- Conseil municipal	p. : 4
- Informations mairie	p. : 4
- Délégations Organismes extérieurs	p. : 5
- Commissions	p. : 6
- Etat civil	p. : 7
- Recensement militaire	p. : 7
- Urbanisme	p. : 8
- Informations vie communale	p. : 9
- Finances communales	p. : 10
- Décisions du Conseil municipal et projets	p. : 12
- Fréquentation de l’église	p. : 36
- Commission d’action sociale	p. : 37
- La carte Free Pass	p. : 38
- Usson se souvient	p. : 38
- Aides à la rénovation des façades privées	p. : 39

Agglomération du Pays d’Issoire P : 40

- Les aides à la rénovation de façades	p. : 40
- Les conseils et aides à l’amélioration de l’habitat	p. : 41
- Le Bureau de Tourisme d’Usson	p. : 42
- Pays d’Art et d’Histoire	p. : 43
- Les services d’accompagnement aux seniors	p. : 44
- Maison France Service	p. : 45

Organismes et représentationsP : 46

- SICTOM Issoire Brioude	p. : 46
- Association des Plus Beaux Villages de France	p. : 47
- Parc Naturel Régional du Livradois Forez	p. : 47

Animations, Culture, Vie associative P : 48

- La saison artistique	p. : 48
- La Crucifixion de Deutsch et l’exposition “Made in Germany” ..	p. : 49
- La Fée des ACTS - Festival du TRAC	p. : 52
- Comité d’animation	p. : 53
- Amis de l’église Saint Maurice	p. : 54
- Arvernetourix	p. : 54
- Chemins d’Usson	p. : 55
- Club de la butte	p. : 56
- Yoga 100 Racines	p. : 56

AdministratifP : 57

- Guide des démarches	p. : 57
- Numéros utiles	p. : 58





MAIRIE D'USSON

Maire : LIVET Bertrand
Conseiller communautaire

1er Adjoint : VERNET Gérard, chargé des finances, de l'action sociale et de la vie associative
Conseiller communautaire suppléant

2ème Adjoint : CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie

3ème Adjoint : SAUVADET Marie-Hélène, chargée de l'action culturelle

Conseillers : FONTANET Mickaël, BOSSE Cécile, GILLARD Béatrice, BRIVES François, VILLETELLE David, BLIN Frédéric, SOUQUE Bruno

Informations Mairie

Adresse :

Mairie d'Usson
12 rue de la Mairie
63490 USSON
Tél. : 04 73 71 05 90
Email : mairie-usson@wanadoo.fr
Site Internet "officiel" : www.usson.fr



Le Conseil municipal

**Horaires d'ouverture
du secrétariat :**

Secrétaire de Mairie : Angéline DENIS
Lundi de 17 h à 19 h
Vendredi de 16 h à 18 h

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : vendredi de 16 h 30 à 18 h



Délégations organismes extérieurs

ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'API	LIVET Bertrand	VERNET Gérard
CONSEIL D'ECOLE DE SAUXILLANGES	SOUQUE Bruno	BOSSE Cécile
SICTOM	LIVET Bertrand	GILLARD Béatrice
TERRITOIRE D'ENERGIE 63	VERNET Gérard	BRIVES François
SME	SAUVADET Marie-Hélène	CHANAL Gabriel
EPF/SMAF	VERNET Gérard	FONTANET Mickaël
PNR LIVRADOIZ FOREZ	BLIN Frédéric	
AICRI	GILLARD Béatrice	BOSSE Cécile
ADMR	VERNET Gérard	SOUQUE Bruno
ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »	LIVET Bertrand	
CORRESPONDANT DEFENSE	VERNET Gérard	
CNAS	BOSSE Cécile	
Référents ambroisie	BLIN Frédéric BRIVES François	
Référent zones humides	SAUVADET Marie-Hélène	
Référent agricole	CHANAL Gabriel	
Référent forêt	SAUVADET Marie-Hélène	
Référent Incendie / Secours	BLIN Frédéric	



Commissions

Les Commissions sont réunies sous la présidence de Monsieur le Maire (hormis la Commission de révision des listes électorales). A la demande de ses membres, les Commissions (hormis les Commissions fermées : appels d’offres, révision des listes électorales, CCID) pourront être ouvertes à l’avis d’associations, d’experts privés et d’organismes partenaires extérieurs au Conseil municipal.

Appels d’offres :

Titulaires : VERNET Gérard, CHANAL Gabriel
Suppléants : BRIVES François, SAUVADET Marie-Hélène, VILLETTELLE David

Action sociale :

VERNET Gérard, BOSSE Cécile, GILLARD Béatrice, SAUVADET Marie-Hélène
Personnes extérieures au Conseil municipal : BERNARD Michelle, EYMARON Gabrielle, GRENIER Gaëlle, GUINEL Marie

Culture et patrimoine (dont la gestion de l’église et de la salle d’exposition du bureau touristique) :
SAUVADET Marie-Hélène, BLIN Frédéric, BRIVES François, SOUQUE Bruno

Environnement :

BLIN Frédéric, CHANAL Gabriel, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, VILLETTELLE David

Information, communication, site Internet :

BLIN Frédéric, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Révision des listes électorales :

GILLARD Béatrice, le délégué de l’Administration, le délégué du Tribunal de Grande Instance.

Travaux :

CHANAL Gabriel, BRIVES François, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard, VILLETTELLE David

Urbanisme :

BLIN Frédéric, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Titulaires : Mme SAUVADET Marie-Hélène, M. MALARTRE Jean-Claude, Mme GILLARD Béatrice, M. BAUBET Christian, M. CHANAL Gabriel, Mme GORCE Claudine
Suppléants : M. VIGNAL Daniel, M. VERNET Gérard, M. ROUHARD Christian, Mme ALMEIDA Sophie, M. GRANIER Jean-Pierre, M. VECE Michel



Commission Intercommunale d’aménagement foncier :

Suite à la sollicitation du département du Puy de Dôme pour constituer une Commission Intercommunale d’Aménagement Foncier, les membres retenus par le Conseil départemental sont :

- Conseiller municipal : David VILLETTELLE
- Propriétaires de biens fonciers :
Titulaires : Laurence LOUBARESSE, Jean Pierre GRANIER
Suppléant : Christian ROUHARD

- Propriétaires Forestiers :
Titulaires : Jean-François CHALAFFRE, Roland VIGNAL
Suppléants : Jean-Paul LOUBEYRE, Pascal DELAIRE

Délégué Forêt : Mme SAUVADET Marie-Hélène

Délégué Incendie/Secours : M. BLIN Frédéric

Etat civil

Naissances :

Mademoiselle Cealynn CAMES, née le 11 avril 2024 à Issoire

Mariages :

Monsieur Tony GOBLET et Madame Géraldine BRUNEL, le 15 juin 2024
Monsieur Jean-Luc SERRIERES et Madame Isabelle MIOLANE, le 12 juillet 2024
Monsieur Simon LACLAUSTRA et Madame Anna MARTIN, le 14 septembre 2024

Pacs :

Monsieur Mathis GAY-PEILLER et Madame Lena LOUBARESSE, le 21 juin 2024
Monsieur Michel MOROSO et Madame Bernadette VAN SEVEREN, le 24 juin 2024
Monsieur Emilien DESSAIGNE et Madame Aurore MUNOZ, le 4 octobre 2024

Décès :

Monsieur Michel LEBON, décédé le 7 octobre 2024
Madame Michelle CHALAFFRE née ROBERT, décédée le 3 décembre 2024

Changement de nom :

Monsieur Emmanuel RICHARD SEVRE (anct.), le 23 février 2024 à Issoire

Recensement militaire

Les jeunes gens atteignant l’âge de 16 ans sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre de leur anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tous, garçons et filles.

Ce recensement leur permettra :

- d’obtenir l’attestation de recensement nécessaire au passage de différents examens,
- de participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de faciliter les inscriptions sur la liste électorale,
- d’effectuer toute démarche mentionnée au formulaire 106*/04



Urbanisme

Permis de construire :

M. BLIN Frédéric	Rue de la Générade	Déposé le 02/02/2024	Construction d'une maison d'habitation	Accordé
TOTEM FRANCE	Lieu-dit CHANDALIN	Déposé le 28/10/2024	Création d'un relais de radiotéléphonie	Accordé

Déclarations préalables :

M. SAINT-JOANIS Guillaume	5, Puy-Gros	Déposé le 05/01/2024	Extension de garage côté Est de la maison	Accordé
SCI WOOD	Château de Bois Rigaud	Déposé le 15/01/2024	Remplacement de Menuiseries	Accordé
M. GAY-PEILLER Mathis	4, route de la Nugère	Déposé le 19/01/2024	Changement de fenêtres	Accordé
M. BELLOT Olivier	3, rue des Bourgealat	Déposé le 26/02/2024	Reconstruction totale d'un toit pour la création d'un garage et de modification de clôture	Accordé
M. MOISSAING Stéphane	3, place de la république	Déposé le 26/02/2024	Modifications de l'aspect extérieur	Refusé
M. MOISSAING Stéphane	3, place de la république	Déposé le 30/03/2024	Modifications de l'aspect extérieur	Accordé
M. MORIN Philippe	1, rue de la Guille	Déposé le 07/05/2024	Réfection de toiture Construction d'un muret	Accordé
M. ORTIGIER Olivier	2, Puy Gros	Déposé le 05/07/2024	Construction d'un garage	Refusé
M. LIVET Bertrand	1, Bois Rigaud	Déposé le 02/09/2024	Réfection de toiture	Accordé
LA MARGUERITE D'AUVERGNE	2 Rue Sous-les-Orgues /Rue de la mairie	Déposé le 20/09/2024	Réfection de charpente et de la toiture	Accordé
EDF ENR	17, Puy-Gros	Déposé le 18/10/2024	Installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture	Accordé
Mme VALLAT FARON Valérie	1, rue des Remparts	Déposé le 04/11/2024	Transformation d'une porte de garage en baies vitrées	Accordé
M. DAFFARA Jean-Paul	6, rue de la Générade	Déposé le 18/11/2024	Remplacement de deux palissades	Refusé



Les horaires d'éclairage public

Face à l'augmentation du prix de l'électricité, il convenait d'optimiser les horaires d'éclairage public. Le Conseil municipal a ainsi mené une réflexion sur cette optimisation. Le centre bourg et tous les hameaux sont désormais équipés d'un éclairage public avec horloge intégrée. Les horaires des éclairages publics sont désormais les suivants :
- Pour les hameaux : extinction nocturne entre 22h et 6h,
- Le centre bourg et le secteur de la Nugère : extinction nocturne entre 22h à 6h en hiver et 23h à 6h en été.

Les tarifs des locations des salles communales

Sauf cas exeptionnel, les salles sont louées uniquement aux habitants de la commune. Les tarifs de location de salle sont les suivants :
- salle du préau + petite salle + cuisine:
Tarif unique 150 € le weekend (samedi et dimanche) et 100 € un jour en semaine - La caution est fixée à 300 €
- petite salle + cuisine : tarif unique de 80 € le weekend (samedi et dimanche) et 50 € un jour en semaine - la caution est fixée à 300 €.

Pour rappel, les salles sont mises gracieusement à disposition des associations d'Usson qui, hormis lors d'utilisations planifiées, doivent les réserver auprès de la mairie (réunions...).

La plateforme de broyage des branches

L'accès à la plateforme de broyage de branches est réservé aux habitants de la commune. Des cadenas munis d'une ouverture à code permettent sur simple appel en mairie de connaître le code afin d'accéder facilement à la plateforme (code valable sur la semaine d'appel). Le règlement de fonctionnement de la plateforme est à disposition en mairie. Pour rappel, le broyat de bois ainsi produit sert en priorité à alimenter le composteur partagé du bourg d'Usson et à pailler les parterres communaux, ainsi que les arbres du verger conservatoire.

Les toilettes publiques

Elles sont au nombre de 4 sur la commune (sur parking visiteur, près du four à pain, sur les remparts, à la salle polyvalente). Les toilettes publiques situées sur le parking visiteurs sont ouvertes :
- en été de 6h à 23h,
- en hiver de 6h à 22h.

Défibrillateur

En cas de nécessité, un défibrillateur est accessible à l'entrée de la salle du "Préau" 24h/24h.





FINANCES COMMUNALES 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l’année.

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
205 537,26 €	223 637,98 €
EXEDENT : 18 100, 72 €	
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
1 174 394,48 €	1 163 524,05 €
DEFICIT : 10 870,43 €	

EXCEDENT TOTAL 2023 : 7 123,29 € (Réalisations + Reports exercice 2022)

BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
- Charges à caractère général	78 169,44	- Excédent de fonctionnement	15 711,73
- Charges personnel	89 634 ,41	- Atténuations de charges	100,00
- Atténuations de produits	4 817,00	- Produits des services	6 850,00
- Opérations d'ordre	8 973,00	- Impôts et taxes	21 000,00
- Autres charges courantes	46 392,00	- Impositions directes	114 508,41
- Charges financières (Intérêts)	9753,62	- Dotations / subventions	59 022,48
- Amortissement	513,00	- Autres gestion courante	20 394,00
		- Produits spécifiques	665,85
TOTAL	238 252,47	TOTAL	238 252,47



INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Emprunts (capital) et dettes	15 765,00	- Dotations, fonds divers et réserves	29 678,07
- Matériel Divers	12 234,14	- Subventions d'investissement reçues	1 059 919,73
- Etude Eglise	52 943,00	- Emprunts et dettes assimilées	150 800,00
- Restauration clocher	722 881,57	- Excédent d'investissement	27 299,89
- Signalétique	1 000,00	- Produits de cessions	3 600,00
- Travaux Grange	35 312,00	- Opérations d'ordre	8 973,00
- Accessibilité Bureau Tourisme	5 000,00		
- Restauration Résurrection Lazare	74 968,00		
- Régénération des arbres remparts	10 000,00		
- Restauration statuaire 16ème	9 500,00		
- Programme Ponts	5 000,00		
- Rénovation logement	10 000,00		
- Rénovation murs et murets anciens	13 429,00		
- Restauration Tabernacle 1620-1622	8 250,00		
- Site Internet	2 500,00		
- Etude et Travaux Paysagers	16 000,00		
- Création de fosses et réseaux	15 000,00		
- Voirie 2023 Montaigner	55 000,00		
-Aménagement jardin Porte de France	95 000,00		
- Réparation poteaux incendie	12 000,00		
- Protection intrusion église	7 000,00		
- Conservation Crucifixion Deutsch	12 000,00		
- Dégagement polychromie Statuaires	6 000,00		
- Tableau électrique TE63	1 900,00		
- Éclairage Public en LED	55 527,00		
- Matériaux divers	8 060,98		
- Signalétique	5 000,00		
- Assainissement Montaigner	10 000,00		
- Aménagement entrée du verger	3 000,00		
TOTAL	1 280 270,69	TOTAL	1 280 270,69

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023	
- Foncier bâti	: 38,00 %
- Foncier non bâti	: 72,45 %
- Taxe d'habitation	: 10,18 %



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET PROJETS EN COURS ET A L'ETUDE

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal a attribué aux associations les subventions ci-dessous au titre de l'année 2024 :

- Chemins d'Usson : 650 €
- Comité d'animation : 1 000 €
- Les amis de l'Eglise : 1 000 €
- Documentaire "Résurrection de Lazare" : 500 €
- Le Coudert de Commandaire : 150 €
- Coopérative scolaire de Sauxillanges : 250 €
- L'Eveil : 100 €
- Les donneurs de sang de Sauxillanges : 50 €

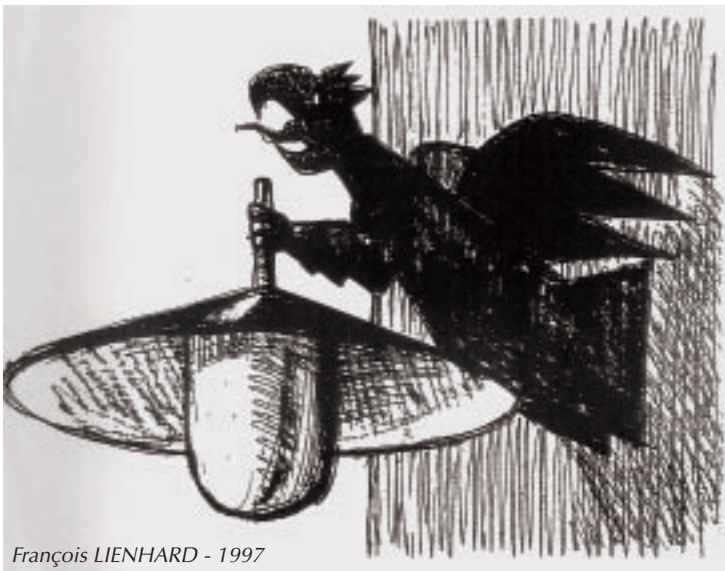
Soit un total de 3 700 € attribués.

De plus, une participation financière de 150 € a été versée à l'association La Fée des Acts, dont la commune est membre de droit, pour l'organisation du festival du TRAC à Sauxillanges et des TRACN'ARTS.

Rénovation de l'éclairage public de la commune d'Usson

Le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63) a fait savoir à la collectivité que la production du modèle d'ampoule utilisé pour la "Lanterne" du bourg avait cessée et qu'il ne serait plus disponible d'ici quelques années. Ce désagrément oblige la commune d'Usson à prévoir de faire évoluer l'éclairage public vers un éclairage de type LED.

Monsieur Julien BLEUZET, Chargé d'affaire Eclairage Public du TE63 et invité par Monsieur le Maire, a ainsi pu éclairer de ses lumières le Conseil municipal sur l'ensemble des enjeux techniques et économiques de ce projet ; la solution technique proposée permettra de conserver le support des lanternes en forme de gargouille et seul l'abat-jour en forme de "chapeau chinois" sera remplacé par un modèle à LED de forme similaire.



François LIENHARD - 1997

Le montant global de ces travaux se monte à 100 026,40 € H.T., dont 50 000 € H.T. pris en charge par le TE63 au titre de sa participation.

Une demande de subvention de 50% du montant H.T des travaux a été déposée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme régional de soutien aux villages remarquables et au titre de l'intérêt patrimonial des "Lanternes d'Usson", aboutissant à l'attribution d'une aide de 24 000 € H.T.

Le reste à charge pour la commune d'Usson s'établit donc à 26 026,40 € H.T.



Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Différentes participations financières sont demandées par les communes de Brenat, Varennes-sur-Usson, Parentignat et Sauxillanges qui accueillent des enfants de la commune de USSON

Les participations sont les suivantes au titre de l'année 2024-2025 :

- 600 € par enfant pour la commune de Varennes-sur-Usson.
- 550 € par enfant pour la commune de Saint-Jean-en-Val
- 500 € par enfant pour la commune de Sauxillanges

L'association "Terres Romanes d'Auvergne"



Après une entrevue préalable en mairie avec Alphonse Bellonte, Maire de Saint-Nectaire et Président de « Terres Romanes d'Auvergne » le 19 avril 2024, le Conseil municipal a décidé, dans la cadre des travaux de conservation/restauration en cours sur l'église Saint Maurice, d'adhérer à cette association en date du 27 mai 2024 pour un coût de 0,45€/habitant.

Fondée en décembre 1999, « Terres Romanes d'Auvergne » a rassemblé au départ dix communes au patrimoine roman exceptionnel : Auzon, Blesle, Brioude, Clermont-Ferrand, Issoire, Lavaudieu, Mailhat, Orcival, Saint-Nectaire et Saint-Saturnin qui s'étaient alors réunies afin de donner un nouvel élan culturel et touristique à notre région par la mise en valeur d'un patrimoine roman remarquable par sa qualité et sa densité. Depuis, une vingtaine de communes du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme et tout récemment Usson ont rejoint l'association.

Son siège social a été longtemps basé au Centre Georges-Duby à Issoire créé en 1990 avec pour objectif la mise à la portée d'un large public des richesses d'Issoire et de sa région dans le domaine de l'art roman. Un lieu bien choisi car depuis 1991, le Pôle Patrimoine de la ville d'Issoire au travers de la programmation de la Saison Romane organisait de multiples expositions thématiques « grand public » dans ses remarquables salles voutées qui ont été malheureusement, elles aussi, ravagées lors de l'incendie du Centre Pomel début janvier 2020.

Si le siège est aujourd'hui basé à Saint Nectaire, le « Colloque international d'Art Roman d'Issoire », coorganisé par la ville d'Issoire et l'association « Terres Romanes d'Auvergne » en collaboration avec l'association « Archiclassique Consultants », continue à se dérouler dans la cité de Saint Austremoine chaque été (fin juillet - salle du Strapontin).

Placé sous le patronage de la Société Française d'Archéologie et de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, chaque colloque traite des différents aspects de l'art de l'époque romane et de ses contextes culturels, économiques, politiques et sociaux. Par exemples : l'Habitation, la Femme, la Ville, la Terre, les Artistes et Artisans, l'Animal et Animalité à l'époque romane et plus récemment en juillet 2024 « Mobilités, voyages et voyageurs de la fin du Xe au début du XIIIe siècle ».



Un comité scientifique, composé d'universitaires (archéologues, historiens et historiens de l'art) issus de plusieurs universités françaises et des membres des bureaux de l'Alliance universitaire d'Auvergne et des associations « Terres Romanes d'Auvergne » et « Archiclassique Consultants » conçoit les thématiques des colloques issoiriens successifs (qui étaient, jusqu'en 2019, directement liés à celles de la Saison Romane programmée à Issoire), en sélectionne les intervenants, en prépare l'édition scientifique des actes.

Les actes de ces rencontres donnent lieu à une publication dans la Revue d'Auvergne fondée en 1884 par la Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand (1898) plus couramment appelée aujourd'hui « Alliance universitaire d'Auvergne ». Les travaux élaborés par des universitaires et des chercheurs, des spécialistes de la conservation du patrimoine ou de la restauration des œuvres d'art venant de différents pays permettent une approche actualisée

de la civilisation de l'Europe romane. De toute évidence, les actes du colloque d'Issoire sont devenus des ouvrages de référence en matière de recherche dans le domaine de l'art roman.



Syndicat Mixte de l'Eau

En vue de mieux gérer les pertes d'eau du réseau et donc la ressource en eau, le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) souhaite mettre en place la télérelève des compteurs d'eau dans le cadre d'un accord de résilience contractualisé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne via l'installation de télé-capteurs en lieu et place des compteurs.

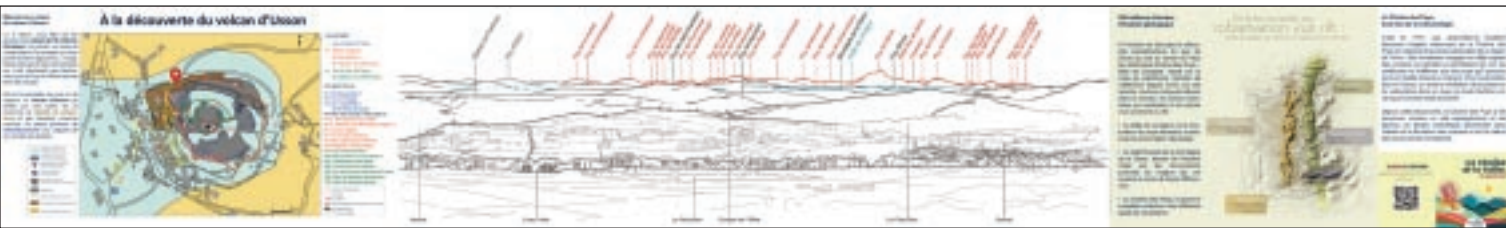
Le coût total de l'opération estimée à 11 millions d'euros sera financé à hauteur de 4,3 millions d'euros par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par les usagers via une augmentation de l'abonnement de 12 € par an.

Belvédère sur la « Chaîne des Puys – faille de Limagne » classées à l'UNESCO

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme souhaite valoriser l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne par l'identification et la valorisation d'un réseau de points de vue situés en marge du périmètre du Bien UNESCO.

L'objectif de ce projet est la reconquête ou le maintien de ce maillage d'ouvertures et balcons afin de favoriser l'observation et la découverte des paysages dans toute leur diversité. Le Conseil départemental s'est ainsi associé au CAUE et au PNR des Volcans d'Auvergne afin de proposer aux Communautés de communes ces projets de belvédères, en participant à leur financement.

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, partenaire de ce projet, axe ses enseignements, de par son projet d'établissement, notamment sur le Massif central, les ruralités et la transition écologique. L'enseignement pédagogique, basé sur la pensée transcalaire mais également sur l'expérimentation et la mise en situation réelle, propose un Domaine d'études de Master « Réalités et Expériences ». L'approche opérationnelle permet un apprentissage connecté à des initiatives déjà en cours, qu'elle interroge les conditions d'élaboration du projet architectural ; il s'agit d'accompagner les étudiants à concevoir et construire un petit édifice (en partenariat avec des entreprises ou par eux-mêmes). L'équipe pédagogique du Domaine d'Etude REX de l'ENSACF a ainsi établi des critères pour la sélection de projets d'intérêt général à caractère expérimental dans lesquels des étudiants en architecture sont en mesure de fournir une aide pour la conception et le suivi de la construction.

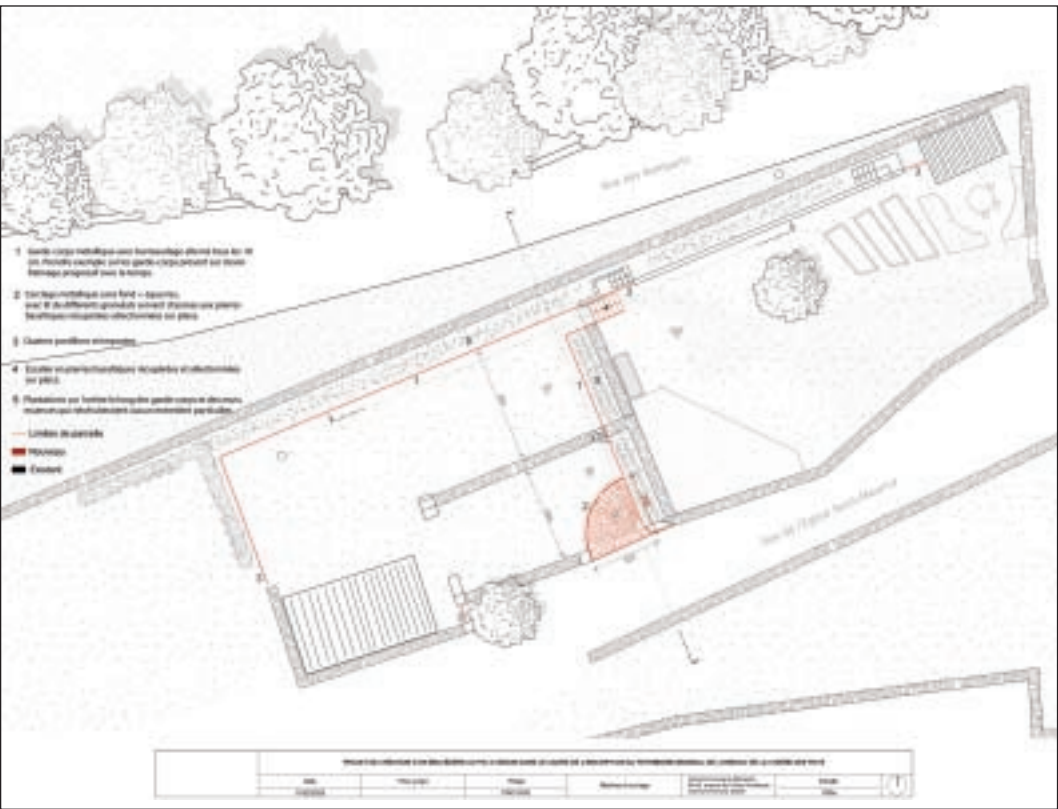


Ainsi, suite à un dépôt de candidature par la municipalité d'Usson auprès du Département du Puy-de-Dôme, l'Agglo du pays d'Issoire (API) a identifié le site d'Usson, comme point de vue répondant aux critères définis en amont, à savoir l'intérêt intercommunal avéré, son potentiel pour donner à voir et à comprendre les grandes composantes géologiques structurant les paysages, sa situation pour mettre en lumière les valeurs paysagères du territoire et sa possible identification comme un site de référence pouvant alimenter l'Observatoire Photographique des Paysages. Il a donc été proposé à la commune d'Usson d'être retenue pour l'opération de conception et réalisation d'un belvédère sur la butte d'Usson, ce projet constituant une opération d'intérêt général, de par ses enjeux de valorisation du patrimoine paysager et de développement d'outils de compréhension et de lecture de paysages.

La convention cadre de partenariat « Belvédère Chaînes des Puys – Faille de Limagne » établie entre API, l'ENSACF et la Commune d'Usson, engage les étudiants de l'ENSACF, encadrés par leurs enseignants, sur la conception et le suivi de la réalisation d'un belvédère sur l'année universitaire 2024-2025.



Le jury formé pour choisir le projet de belvédère sur la « Chaîne des Puys – faille de Limagne » classée à l'UNESCO, parmi les 3 projets proposés par les étudiants de l'ENSACF, s'est réuni le lundi 18 novembre. Composé du maire d'Usson et de représentants du Département du Puy-de-Dôme, de l'Agglo du Pays d'Issoire, du CAUE, de l'association des « Plus beaux villages de France » et du PNR Livradois-Forez, ce jury a retenu le projet proposé sur le haut du jardin communal en cours d'aménagement situé entre l'église et la « Porte de France ».



La maitrise d'ouvrage et le financement sont portés par API dans le cadre de la convention de partenariat signée par ailleurs entre le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand. Ainsi, ce projet viendra compléter le projet de "jardin de la porte de France" initié par la commune d'Usson et dont le coût global restera identique pour la commune, soit un reste à charge de 7 535,70 € H.T. (cf. Lanterne n°18).

La fin des travaux sont prévues le 5 juin 2025 et l'ouverture au public le 6 juin à l'occasion de l'événement du Ministère de la Culture "Rendez-vous aux jardins", soutenu par l'association des "Plus Beaux Villages de France" et dont la thématique sera pour l'année 2025 "Jardins de pierres, pierres de jardins".





La restauration du Clocher de l’église Saint Maurice

La réception des travaux de restauration du Clocher de l’église s’est tenue le vendredi 8 novembre 2024 en présence de M. Samuel Gibiat, conservateur des Monuments Historiques du Puy-de-Dôme, de Mme Amélie PORTALIER, ingénieure du patrimoine chargée de conservation et restauration des Monuments Historiques du Puy-de-Dôme, de Mesdames Elodie AGENIS et Morgane DENIZOU, architectes du patrimoine du cabinet ACA Architectes & Associés en charge de la maîtrise d’ouvrage, de représentants des entreprises ayant oeuvrées à la restauration du Clocher (Geneste, Nailler, Chabanon, Brives, Muro Dell’Arte, FlashElec, Bodet Campanaire, BMI Patrimoine, Socra, Galletti) et bien sûr des membres de la commission travaux de la municipalité d’Usson.

A cette occasion, les entreprises Geneste et Nailler ont souhaité organiser un pôt de fin de travaux afin de souligner les bonnes conditions de déroulement de ce chantier et la municipalité les remercie de ce moment de convivialité.

Le coût final des travaux s’établit sur le montant défini lors de la signature des marchés publics, soit 721 801,60 € H.T., financé via des subventions de l’Etat/DRAC (216 540,98 € H.T.), de la Région Auvergne Rhône-Alpes (216 540,98 € H.T.), du Département du Puy-de-Dôme (173 232,58 € H.T.) et du mécénat de la Fondation de la Sauvegarde du Patrimoine français (12 000 € H.T.) et de l’Association des Amis de l’Eglise Saint Maurice d’Usson (50 000 € H.T.).

Bertrand LIVET, Maire d’Usson, et le Conseil municipal tiennent à remercier l’ensemble de ces partenaires et à souligner leur engagement au côté de la commune ; partenaires sans lesquels ce projet de restauration du clocher de notre village n’aurait pu être mené à bien, avec une pensée particulière pour le dynamisme des “Amis de l’église Saint Maurice d’Usson” dont les membres font un travail remarquable !

Enfin, il convient également de vous remercier tous, en tant qu’habitants de la commune d’Usson, d’avoir cru en la faisabilité de ce projet, voire de l’avoir soutenu directement par des dons réalisés auprès des “Amis de l’église Saint Maurice d’Usson”, avec un reste à charge pour la commune de 54 087,06 € H.T., soit 80 071,92 € TTC (en tenant compte la TVA non remboursée par le FCTVA, soit 3,6 % sur l’ensemble de l’opération).



Clocher et son belvédère restaurés. Les angles du clocher ont été brochés avec des tiges d’acier inox de 3 m de longueur afin d’en assurer la stabilité.



Charpente et Beffroi restaurés dans les règles de l’art. La pente du toit a été ramenée à celle d’origine couverte de tuiles canal



Suite à la consolidation du clocher, les anciens contrefort du Narthex ont pu être démontés, découvrant l’ensemble des ogives de la voûte avec leurs culots auparavant murés.



Découverte et conservation archéologique de la chapelle du Xème siècle consacrée à Saint Martin et Saint Maurice, citée dans une bulle papale de 988, avec ses décors peints à fresco de croix de consécration.





Appels d’offre restauration de l’église hors clocher

Suite à la réception des travaux de restauration du Clocher de l’église Saint Maurice (Tranche 1 des travaux de restauration de l’église Saint-Maurice) en novembre 2024, la municipalité d’Usson a souhaité poursuivre les travaux de conservation de l’église de Saint-Maurice.

Il a donc été relancé un appel d’offre sur la base de trois tranches (1 ferme et 2 optionnelles) et les entreprises retenues pour les travaux à mener sont les suivantes :

- Lot 1 Maçonnerie : GENESTE pour un montant de 635 735,32 € H.T.
 - Lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie : NAILLER pour un montant de 33 996,24 € H.T.
 - Lot 3 Restauration décors peints : ARTS & BATIMENT 63 pour un montant de 260 435,20 € H.T.
 - Lot 4 Menuiserie-Mobilier : CHABANON pour un montant de 44 450 € H.T.
 - Lot 5 Vitraux : CLOVIS VITRAIL pour un montant de 67 920,53 € H.T.
 - Lot 6 Electricité : SEGA pour un montant de 86 606,35 € H.T.
 - Lot 7 Etude Climatique : ERM pour un montant de 14 728 € H.T.
- soit un ensemble de travaux pour un montant de 1 143 871,64 € H.T. (pour une estimation initiale de 1 202 735,84 € H.T.), auquel s’ajoute le honoraires de la Maîtrise d’œuvre pour un montant de 54 030,78 € H.T., répartis de la manière suivante :
- 2025 : Tranche 2 ferme pour un montant de 395 073,22 € H.T. (travaux + honoraires)
 - 2026 : Tranche 3 optionnelle pour un montant de 397 615,01 € H.T. (travaux + honoraires)
 - 2027 : Tranche 4 optionnelle pour un montant de 318 957,83 € H.T. (travaux + honoraires)

Le plan de financement prévisionnel de la tranche 2 de la restauration de l’église de Saint Maurice d’Usson s’établit ainsi de la manière suivante :

DRAC, aide de 30 % = 118 522 € H.T.

Région Auvergne-Rhône-Alpes, aide de 30 % = 118 522 € H.T.

Département du Puy-de-Dôme, aide de 24 % = 94 818 € H.T.

Autofinancement Commune = 63 211,22 € H.T.

D’autre part, des demandes de mécénat ont été adressées aux Amis de l’église saint Maurice, à la Sauvegarde de l’Art Français et à la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la Mission Patrimoine (Loto du patrimoine).

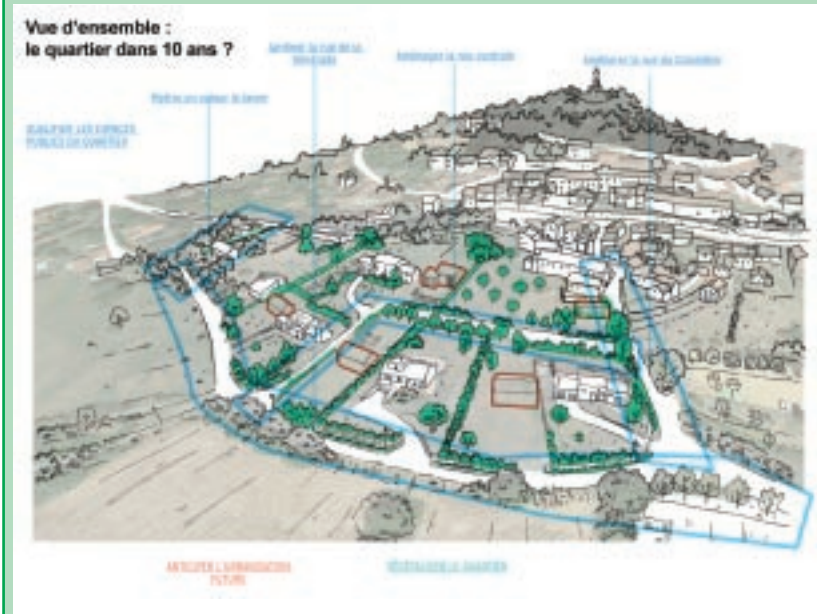
Préemption de l’emplacement réservé n°2 du PLU

Le Conseil municipal a procédé à l’acquisition de la parcelle E334, ancienne tour de la porte de la Nugère, identifiée comme emplacement réservé n°2 du Plan Local d’Urbanisme (PLU).

En effet, un échange de propriété a été effectué avec l’acquéreur de la parcelle E296 dont la construction possède l’unique accès à une souillarde présente sur la parcelle E297, propriété de la commune ; le Conseil municipal a ainsi décidé de céder à l’acquéreur de la parcelle E296 la partie de la parcelle E297 contenant la souillarde en échange de la parcelle E334 correspondant à l’ancienne tour de la Nugère.



Aménagement paysager du secteur urbanisé du “Pied de butte”



Les plantations et aménagements prévus par l’étude paysagère du secteur urbanisé du “pied de butte” sont en cours de réalisation et devraient être finalisés pour le printemps 2025 (cf. encart ci-contre et Lanterne n°18).

La commune d’USSON dispose de quatre OAP – Orientations d’Aménagement et de Programmation, visant à améliorer l’habitat sur des zones particulières. Les OAP d’Usson concernent Commandaire, Montaigner (centre et sud du hameau), et le secteur ouest du bourg appelé « Pied de butte ». C’est dans le cadre de la mise en œuvre de cette OAP « Pied de butte » qu’une étude paysagère a été menée en 2022 / 2023 avec l’aide d’un bureau d’étude (le Pari des Mutations Urbaines).

Cette étude a été réalisée avec la participation des habitants, notamment par des réunions de quartier et des chantiers participatifs sur les parties privées des parcelles concernées. Elle s’est concrétisée par la rédaction de « fiches actions » sur des lieux spécifiques à la zone « pied de butte ».

Exemple de la fiche Action concernant le lavoir :

Enfin, en 2024, et conformément aux décisions prises dans le cadre de cette étude, la plantation de végétaux et des aménagements ont été réalisés sur les parties publiques de la zone « pied de butte » (par l’entreprise Atelier Brousaille), principalement sur la nouvelle voirie communale.



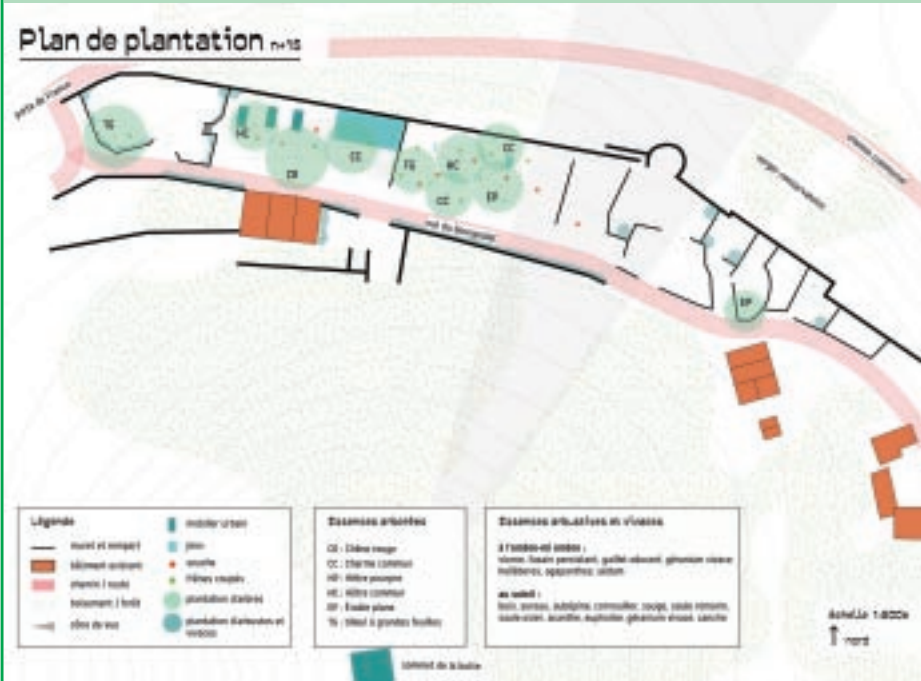


Travaux esplanade des remparts & jardin de la “Porte de France”

Après un 1er chantier en octobre 2024 à Usson avec l’aménagement du quartier résidentiel en pied de butte entre la frange agricole et le bourg ancien esquissé 2 ans plus tôt, l’Atelier Broussaille : Louis Simonin, paysagiste-concepteur et toute son équipe a été à nouveau missionné par la municipalité pour la conception spatiale et l’aménagement de deux sites « sensibles » situés sur le flanc nord de la butte, en contre-bas de l’ancien château d’Usson et de l’église Saint Maurice :

- « L’esplanade de Remparts » : 4 jours de plantation avec l’aide précieuse de Sébastien Levasseur et Margaux Fouquet (PMU) pour ce deuxième chantier mené à la mi-novembre 2024

De l’ancien quartier du Bourgealat autrefois habité, puis progressivement délaissé pour être finalement déserté à la moitié du 19ème siècle, il ne reste qu’un labyrinthe de murs arasés en orgue basaltique. De l’importance de la citadelle d’après le dessin de la ville et château d’Usson par Guillaume Revel dans l’Armorial de Revel (1450-1460) avec ses enceintes fortifiées qui protégeaient autrefois le village, seuls des vestiges de remparts demeurent. Une ambiance particulière y règne. Ce site reste néanmoins très prisé pour sa fraîcheur en été sous les arbres et pour la vue sur Sauxillanges et les monts du Livradois.



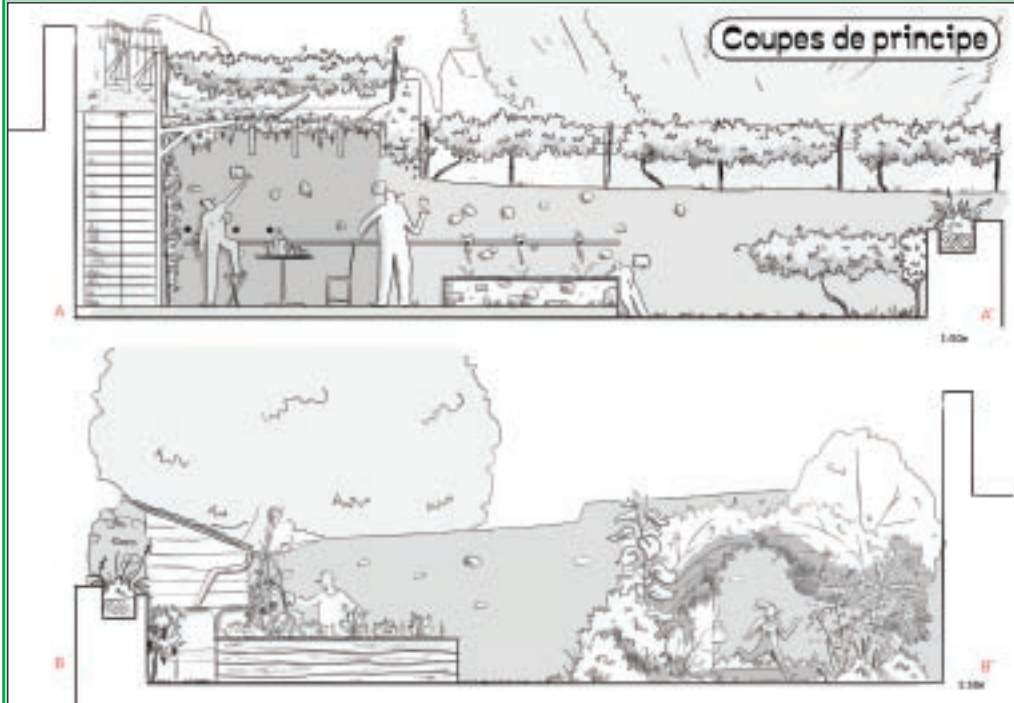
Le site des remparts était récemment planté en majorité de frênes touchés par la chalarose, maladie causée par un champignon entraînant la mortalité des branches, parfois des arbres et des pertes de croissance. La commune a souhaité une réflexion paysagère sur l’ensemble de l’esplanade avec une régénération des arbres malades la plus douce possible dans le paysage. L’enjeu aujourd’hui est de sécuriser le site des remparts en remplaçant progressivement les frênes par d’autres essences adaptées tout en intégrant au plan de plantations les différents usages liés à l’esplanade des remparts (aire de pique-nique, site des Médiévales d’Usson...).

L’équipe de l’atelier Broussaille a donc envisagé une plantation de nouveaux arbres sous le couvert forestier qui prendront la relève des frênes malades. Par les nouvelles plantations faites, l’intention est d’offrir davantage de diversité

dans les essences forestières (charme commun, hêtre commun et pourpre, chêne rouge, tilleul à grandes feuilles, et érable plane) avec un travail de plantation de manière « libre-aléatoire » s’inspirant des régénérations naturelles. Cette plantation d’arbres s’accompagne également de plantations de vivaces et d’arbustes en pied de mur de manière à interrompre l’horizontalité des murets, et l’entrée du site par la Porte de France. L’ensemble des arbres, arbustes et vivaces proviennent de la pépinière Sauve qui pousse à Chaumont-le-Bourg, avec une sélection de variétés robustes et adaptées au climat local (les essences taniques qui sont nuisibles pour les équidés lors de la fête médiévale sont limitées).



- Le « Jardin de la Porte de France » : troisième chantier du 4 au 8 novembre 2024



Ce site, ancien jardin de Jean Eymaron, jouxte l’entrée du village par cette Porte. C’est une des raisons pour laquelle, la commune a acquis en 2022 ce jardin vivrier alors délaissé dans l’idée d’en faire un jardin public. Le Pari des Mutations Urbaines a accompagné la commune dans la réflexion de ce nouvel espace composé de deux niveaux et disposant encore de nombreuses traces de son activité vivrière à travers la cabane et les nombreux fruitiers palissés et végétaux encore présents sur place. Parmi les 3 scénarios proposés en 2022, le dessin retenu est celui qui s’appuie sur la mémoire du jardin clos de mur et décline plusieurs espaces : potagers en bacs, petits fruits, espaces sauvages et une terrasse ombragée.

Pour mener à bien cette opération, l’Atelier Broussaille s’est associé avec le Pari des Mutations Urbaines, l’Acabane (Audrey Couterez) et notre agent technique Sébastien Levasseur. Durant cette semaine de chantier, Noémie, Agathe et Margaux du PMU et Audrey ont réalisé une terrasse en bois sur pilotis à l’angle du jardin, couverte d’une treille pour le support de plantes grimpantes tandis que de l’autre côté du jardin, Louis et Sébastien procédaient au dessin, au creusement, à l’ameublement et à la plantation des vivaces horticoles et sauvages, aromatiques, médicinales, de petits fruits et divers arbustes de la pépinière Brin d’Herbes à Cunlhat, dans les divers espaces délimités. La cabane a bénéficié d’une légère réfection.





En parallèle, le mur en pierre (ancien rempart) situé en contre-bas de la partie supérieure du jardin qui s'était partiellement effondré a été totalement restauré 'à l'ancienne', par l'entreprise Fauriat, avec le remploi des pierres soigneusement choisies et montées au mortier de chaux. Le tout allie robustesse et esthétique incomparable. Une prouesse indéniable !



Plantations d'arbres sur la commune

L'association des chemins d'Usson travaille avec la municipalité depuis plusieurs années sur la re végétalisation de certaines portions de voiries (voirie communale goudronnée et chemins ruraux). Une étude a été réalisée, qui visait à identifier les zones où il paraît nécessaire de stabiliser les talus (pour lutter contre les déplacements de terre lors des épisodes de fortes précipitations), et d'une manière générale pour reconstituer un patrimoine arboré le long des routes et chemins de la commune. Des arbres, principalement des noyers, ont été repérés (lorsqu'ils étaient déjà présents), ou plantés, et des piquets peints avec le logo de l'association des chemins d'Usson ont été installés pour leur protection au moment de l'entretien mécanisé des talus.



Retour après restauration du mobilier de l'église Saint Maurice, classé Monuments Historiques

Extraits des rapports de restauration établit par la restauratrice Anne Elsener - atelier Ann'Lizarine

1 - Tabernacle dit de la reine Margot

Origine du Tabernacle
Le tabernacle est, dans une église catholique, le meuble qui abrite le ciboire contenant les hosties consacrées au cours de la messe. Il peut être réalisé en bois, en métal, en pierre. Il est en général placé auprès de l'autel.
À partir du XIVe siècle, se répand, depuis le nord de l'Europe, un élément architectural pleinement détaché, l'édicule eucharistique qui réalise une sorte d'exposition permanente du Saint Sacrement devant les fidèles. C'est une construction monumentale en forme de tour au sommet de laquelle est exposée l'hostie consacrée, placée dans un vase transparent.
En réaction à la Réforme protestante, et notamment aux doctrines niant la permanence de la présence réelle du Christ dans les espaces eucharistiques, la doctrine catholique est réaffirmée avec vigueur. Se développe alors l'habitude de placer le tabernacle, bien en vue, sur le maître-autel. Il est flanqué de marches (habituellement disposées sur trois ordres) sur lesquelles sont posés des chandeliers permettant d'allumer des cierges. Il a le plus souvent la forme d'une petite maison et forme la partie la plus ornée de l'autel, plus que la table elle-même.



Pour témoigner de la «présence réelle» du Christ dans le Saint-Sacrement, un voile recouvre le tabernacle : c'est le conopée. En outre, le droit canonique précise qu'une lampe du sanctuaire reste allumée à côté du tabernacle (lampe à huile dans les premiers temps de l'Église puis devenue souvent électrique de nos jours, elle comporte un récipient en verre, généralement de couleur rouge, dans lequel brûle une veilleuse).

Les premiers siècles du christianisme
Les hosties consacrées mais non consommées sont conservées dès les premiers temps du christianisme : ainsi au temps des persécutions, les chrétiens conservaient l'Eucharistie dans leurs habitations dans de petits vases ou de petites boîtes. Cette habitude disparaîtra progressivement pour s'éteindre tout à fait au début du VIe siècle, tandis que les hosties consacrées seront de plus en plus conservées dans les basiliques où elles peuvent être proposées à la vénération des fidèles. Le pain eucharistique était conservé dans un objet en forme de colombe ; on l'introduisit à travers une petite ouverture pratiquée sur le dos de la colombe et soigneusement fermée par un couvercle à charnière.
La colombe elle-même était sans doute incluse dans un réceptacle en forme de tour. Tour et colombe étaient suspendues au moyen de petites chaînes, au centre du ciborium, baldaquin surmontant l'autel. La tour était habituellement en argent et la colombe en or.

Iconographie et symbolique de la pomme de pin
La pomme de pin symbolise l'immortalité de la vie, l'exaltation de la puissance vitale et la glorification de la fécondité. Dans certains ornements, comme sur le tabernacle où elles sont répétées sur tous les panneaux, elle figure "l'éternel retour" de la vie, la renaissance.

Représentations des 5 panneaux peints :
Sur les panneaux latéraux quatre saints sont représentés avec les attributs les caractérisant : Saint Roch, Saint Maurice, Sainte Radegonde et Saint Vincent. La porte représente un calice surmonté d'une hostie. On peut y observer que trois saints portent un livre. Il faut aussi garder en mémoire que cette église est consacrée à Saint Maurice et Sainte Radegonde.



Saint Roch :

Il est invoqué en France, en Italie et dans bien d'autres pays, pour obtenir la guérison de la peste qui a ravagé périodiquement l'Europe et une partie de l'Orient jusqu'au XVIIe siècle. Il nous montre le visage de Dieu. Ici le livre est plutôt curieux, sur l'épaule il a les clés, il est un pèlerin allant vers Rome et non vers Saint Jacques c'est pour cela qu'il n'a pas la coquille au chapeau.

Saint Maurice :

Parvenue dans les Alpes depuis l'Égypte, la légion romaine que commande Maurice compte 6000 soldats chrétiens. Lorsqu'elle reçoit l'ordre impérial de persécuter les chrétiens, elle refuse et préfère subir le châtiment de la décimation. Ici il est représenté en soldat avec armure d'apparat de type milanais, il a les gantelets il est donc réellement combattant c'est ce qui le distingue de Saint-Georges qui lui a les mains nues.

La porte :

Elle porte 2 dates : 1620 probablement la date de la construction du tabernacle, et 1622 la date de la réalisation des peintures. Les peintures sont fines et d'un travail remarquable. Le calice est finalement travaillé il est surmonté de l'hostie à l'intérieur duquel se trouve la représentation du christ en croix.

Sainte Radegonde, Sainte patronne du royaume à cette époque:

Connue pour son extrême humilité et dévotion, elle fuit la cour royale et s'installe à Poitiers où elle fonde l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, dont elle devient simple religieuse. Elle est vénérée comme sainte par les églises catholique et orthodoxe. Elle est sainte patronne de Poitiers et anciennement patronne secondaire de la France (saints protecteurs d'une personne plus généralement de même prénom, d'un pays, continent, ou d'un groupe particulier).

Nous pensons que cette iconographie représente la reine Marguerite de Valois dite Reine Margot dans les habits de Sainte Radegonde. Nous avons la fleur de lys qui fait référence au royaume de France. Nous savons que cette Reine a commencé à rédiger ses mémoires en étant sur Usson), elle soutenait aussi les artistes, surtout les écrivains ; ce qui peut laisser à penser que ce livre ne serait pas la Bible mais ses mémoires. Sainte Radegonde (cette église lui est consacrée avec Saint Maurice) était une ascète, or ce personnage "déborde" du cadre. Notre première hypothèse a été de penser que ce panneau était un réemploi. Mais le menuisier ayant œuvré à la restauration du tabernacle est formel, ce panneau est d'origine et on voit bien l'arrêt de la peinture. Cet acte est donc volontaire. Nous écartons aussi la théorie d'une peinture maladroite car les chaires sont d'une grande finesse. Nous serions vraisemblablement sur un objet liturgique en hommage à cette reine qui était très pratiquante et Catholique.

Saint-Vincent ou Saint-Verny :

La vie du patron des vignerons s'est tellement modifiée au cours des temps qu'il est difficile de démêler l'histoire de la légende. Trois faits sont historiques: il était diacre ; il sut dominer les plus cruels supplices et, malgré ses souffrances, il chantait, riait et répondait avec humour aux humeurs de son tortionnaire, au point que saint Augustin dira de lui: "À travers cette ténacité, on discerne la puissance de Dieu."



Saint Vernier, dit saint Verny en Auvergne, patron des vignerons est représenté avec l'habit traditionnel: jaquette, haut-de-chausses, jarretières, guêtres, souliers de cuir et chapeau de feutre; ses attributs: une serpette, un tonnelet de vin dit bousset, un chien couché à ses pieds, un bouquet de fruits à la main gauche, il s'appuie sur un tronc écoté.

La représentation de ce panneau a elle aussi été adaptée : l'instrument dans la main de Saint-Verny est l'instrument qui est généralement attribué à Saint-Vincent avec une serpette de vigneron plus longue et non la simple serpette de Saint-Verny. De même le livre dans sa main gauche au lieu du bouquet de fruit.

Ainsi, la date de réalisation du tabernacle, la représentation de Saint Maurice sous des traits ressemblants à ceux d'Henri IV, la symbolique et la dimension de la représentation de Sainte Radegonde laissant penser aux attributs et à la morphologie de Marguerite de Valois, la présence inhabituelle d'un livre dans les mains de trois saints sur quatre symbolisant le soutien aux lettrés, voire les mémoires de la Reine Margot, accréditent l'hypothèse d'un tabernacle réalisé en mémoire de la Reine Margot, éventuellement en remerciement des donneries effectuées aux habitants d'Usson. De plus, M. Samuel GIBIAT, Conservateur des Monument Historique du Puy-de-Dôme, pense avoir retrouvé la trace de la commande de ce tabernacle dans le « Livre de comptes des luminiers de l'église paroissiale Saint-Maurice d'Usson (Puy-de-Dôme), 1627-1653.XVIIe s. » conservé à la Bibliothèque Nationale de France, les luminiers étant par extension les personnes en charge du mobilier des églises.

2 - Statue équestre de Saint Maurice en noyer monoxyle polychrome (à part la tête de même essence qui est rapportée) du milieu du XVI^e siècle (circa 1545)

Le casque particulier avec un protège-nuque est typique du 15^e siècle : sa dénomination «salade à visière ». Ce casque équipe surtout l'infanterie d'élite, notamment les archers. Saint Maurice était un officier d'infanterie et est d'ailleurs devenu (entre autres) le patron des troupes d'infanterie en France. L'armure est de type gothique, avec des protections de bras complètes, avec cubitières et gantelets, agrémentés de motifs floraux essentiellement décoratifs. On les retrouve ensuite avec les jambières qui sont un peu anachroniques pour l'époque, en effet il n'y a pas de protection arrière, au 15^e siècle les grèves complètes sont totalement fermées avant et arrière. C'est au cours du 14^e siècle que la partie arrière des jambières qui restait sans protection va évoluer, en tout cas pour les cavaliers. Ceci dit, le fait pour l'artiste d'avoir allégé l'armure de Saint-Maurice, a peut-être voulu représenter le soldat d'infanterie (légionnaire) qui portait plus léger.

Le fourreau de l'épée et son modèle de ceinture de suspension, finement entrelacé de cuir correspond aux modèles de l'époque, il en est de même de la selle de guerre assez sommaire et faite pour soutenir et protéger un cavalier en armure.

La protection de mailles est finement rendue mais il est difficile de dire après examen si elle se trouve en sous-protection d'une cuirasse.





Pour compléter les protections et l'équipement du cavalier, il y avait des éperons dont l'emplacement est visible sur les talons des chaussures. La position de la jambe gauche vers l'extérieur et le point d'insertion retrouvé permet de diriger la molette de l'éperon à l'intérieur vers les flancs du cheval.

La présence de divers orifices, présentant une facture identique à celui recevant le pommeau de l'épée, au-dessus de la tête du cheval, du casque et au centre du soleil était très certainement destinée à recevoir des décors d'apparat (plumets?).

Le caparaçon, finement décoré de rinceaux et lambrequins, présente une succession de petits trous de semences sur la totalité du pourtour (sous les rebords). Des glands ou pendeloques étaient fixés sur les caparaçons de parades (signe de richesse des tissus) ; il en est de même sur cette statue grâce à des petites semences qui devaient tenir des galons ou volants.

La protection de tête du cheval sous forme de chanfrein frontal est correcte au niveau du principe mais les fixations sont un peu fantaisistes et il n'y a pas de protection des oreilles.

La barde de protection du cheval correspond à l'époque mais sert surtout de support pour présenter différents symboles et emblèmes. En témoigne la partie supérieure de la croupe et cette représentation flammée qui n'est sans doute pas là uniquement d'un point de vue décoratif. Cette représentation des flammes, nous la retrouvons sur un bouclier de chevalier en armure représentant Saint Maurice.

Si le cheval a ses deux jambes avant en l'air, le cavalier est mort au combat. Si seule sa jambe droite est levée, le combattant est assassiné hors du champ de bataille. Si la jambe gauche est en l'air, il a péri des suites de ses blessures au combat.

Recherche sur l'origine et l'histoire de Saint Maurice d'Agaune

Saint de l'Egypte, chef (primicier) de la légion thébaine recrutée en Thébaïde. La légion fut exterminée à Agaune (Saint Maurice en Valais - Suisse) en 286, pour avoir refusé de sacrifier aux dieux, par ordre de Maximien qui décida d'organiser à Octodure, la ville proche, un sacrifice à Jupiter. Maurice et ses compagnons refusèrent d'y participer. Furieux, Maximien fit décimer (exécution d'un soldat coupable sur dix) la Légion thébaine sans entamer leur résolution. Une nouvelle décimation n'ayant pas eu davantage de résultat. Sa décision, partagée par ses soldats, lui vaut d'être exécuté par décapitation. La légion fut décimée puis anéantie.

Quatre membres de la légion sont connus par leurs noms : Maurice (noir), Candide (blanc), Exupère (élevé au-dessus) et Victor (victorieux).

En 515, Sigismond, roi de Bourgogne fonde, à Agaune, l'abbaye de Saint Maurice qui abrite la châsse de saint Maurice et le buste de saint Candide (XIIIe siècle).

Le culte de saint Maurice est répandu en Allemagne et en Italie. Mais c'est surtout le saint national de l'Helvétie, où il a donné le nom de la ville de Saint-Moritz. La croix blanche sur fond rouge, qui figure dans les armoiries de la Suisse, est l'insigne de la légion thébaine.

Saint Maurice est généralement un saint pédestre, avec armure, épée, lance et bouclier crucifère. Comme représenté sur le tabernacle dit "de la reine Margot" (église Usson).



Après recherches et références la statue est en tout point semblable aux autres statues représentant Saint Maurice tant au niveau du réalisme texture (cuir, maille, tissus) que des couleurs. Dans quelques cas, le saint est à cheval.

C'est le prolongement du Concile de Trente qui encourage l'exercice de la piété avec le support de l'image et le culte des reliques-martyres. En Allemagne, c'est un "homme de couleur", un maure.

Recherche sur les inscriptions et le décor héraldique faite par M. Roch de Coligny, adhérent de l'association des Amis de l'église Saint Maurice d'Usson

Les inscriptions : Sur le caparaçon du cheval se trouve une inscription en grandes capitales noires : (entre parenthèses les lettres abrégées par un tilde ou autrement) :

- _ entre la jambe gauche du cavalier et la queue du cheval : PRIES POUR ANTH(OIN)E V(ER)NET
- _ sur la queue du cheval : RECEVEVR
- _ sur la partie droite : non lisible
- _ sur l'avant (armoiries) : Famille VERNET D'USSON
- _ sur le devant et retour gauche : NOSTRE FONDATEVR

Héraldique sur le caparaçon au niveau du poitrail du cheval :

Blason de la famille Vernet, qui fut présente à Usson (63) durant quelques siècles (Blason pressoir sur le pressoir de la « Maison du pressoir » à Usson).

L'inscription confirme l'attribution du blason à Antoine VERNET, receveur ordinaire du Roi pour les bailliages de Montferrand et d'Usson.

Un écu de forme chantournée (forme rarissime dans l'art héraldique) : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois larmes elle aussi d'or, au chef d'or chargé de trois besants de gueules.

La devise écrite sur le phylactère qui s'enroule autour de l'écu se lit :

SI DE(V)S PRO ME QUI CO...ME

Si Deus pro me, quis contra me.

Si Dieu est pour moi, qui serait contre moi ?

Source : épître de Saint Paul aux Romains, VIII 31.



Blason de la famille VERNET D'USSON figurant sur le pressoir de la "Maison du pressoir" Crédit photo : Marie-Hélène SAUVADET



On observe également des meubles d'armoiries de 3 trèfles de part et d'autre de chaque jambe, identifiés par M. Samuel Gibiat, Conservateur des Monuments Historiques, comme étant liés à la famille DUPRAT. Les recherches généalogiques menées par M. Bertrand Livet, Maire d'Usson, ont permis de mettre à jour dans l'ascendance d'Anthoine VERNET, le fait que sa grand-mère n'était autre que Charlotte DUPRAT, demi-sœur du Chancelier DUPRAT.

Il peut donc être formulée d'après les observations ci-dessus l'hypothèse d'une statue posthume à l'effigie du saint patron de l'église d'Usson réalisée en l'honneur d'Anthoine VERNET, fondateur de la branche VERNET D'USSON, mort en 1543.



3 - Statue de Saint Blaise en bois polychrome du XVe siècle ?



Évêque-guérisseur de Sébaste (Sivas), en Arménie, victime de la persécution de Licinius. Son pouvoir de guérison s’étendait aux animaux. Il fut martyrisé avec des fers à carder, puis décapité le 3 février 316. Ses reliques ont été apportées en 1170 à la cathédrale de Raguse, qui est devenue le centre de son culte. Saint Blaise est invoqué pour la guérison des maux de gorge, car il avait délivré un enfant d’une arête de poisson coincée dans sa gorge. Il est aussi patron des cardeurs et protecteur du bétail.

Nature du support :
C’est une statue en bois polychrome en noyer (Précision apportée par monsieur Joël Chabanon, menuisier associé à la restauration).

Histoire :
Cette œuvre, par sa sévérité et son hiératisme, rappelle les grandes figures monumentales du Moyen Âge (nous avons comme point de repère le fait que les chaussons sont de type médiéval du XVe siècle, les bouts des chaus-sures s’étant arrondis par la suite). Ces caractéristiques sont accentuées par le traitement des plis du vêtement, dessinant des courbes régulières sur la poitrine et entre les jambes, mais verticales au niveau des genoux et aux bras. La naïveté et la rudesse du modelé d’inspiration populaire, rendent difficile la datation exacte de cette œuvre.

Mme Elsener, restauratrice, M. Gibiat, Conservateur des Monuments Historiques et M. Livet, Maire d’Usson, se sont rendus sur la commune de Saïl-sous-Couzan (42) pour examiner différentes statues que l’association des paroissiens souhaite restaurer suite à la restauration de l’église où elles ont été découvertes dans une pièce cachée derrière un meuble de la sacristie.

Saint Just en Bas - 42	Usson - 63	Sail-sous-Couzan - 42

Parmi les 13 statues découvertes récemment nous a été présenté un autre Saint Blaise qui est nommé “l’évêque”. Avec celui de Saint-Just-en-Bas, c’est le 3ème Saint-Blaise identifié présentant un modèle similaire. Il est à noter que Saïl-sous-Couzan se situe à 10 km de Saint Just en Bas (42) et à 86 km de Usson (63).



Les statues d’Usson et de Sail-sous-Couzan côte à côte, de face et de dos. Si elles présentent une qualité d’exécution différente, elles sont de modèle, de facture et de proportions similaires (la couleur rouge de l’habit se retrouve également sous le jaune de la statue d’Usson qui a été repeinte). On dirait un jeu des sept erreurs...



Ces 3 statues de facture similaire, de dimensions et proportions presque identiques (dimension ci-dessous), même si quelques différences apparaissent, tel que le nombre de plis sur l’avant de la chasuble, le siège, et la crosse de l’évêque que seul le Saint Blaise de Saint Just en Bas possède encore.

Saïl sous Couzan (42) : Hauteur 80 cm, largeur 30 cm, profondeur de 27 cm.

Usson (63) : Hauteur 83 cm, largeur 25 cm, profondeur 25 cm.

Saint Just en Bas (42) : Hauteur 93 cm (ajout récent d’un socle d’environ 10 cm), largeur 30 cm, profondeur 23 cm.

L’artiste nous étant inconnu, nous avons voulu connaître le lien entre ces trois communes et les trois statues. En faisant des recherches pour la statue équestre de Saint Maurice conservée dans l’église d’Usson (cf. rapport de cette statue ci-dessus), M. Samuel GIBIAT, conservateur des Monuments Historiques, et M. Bertrand LIVET, Maire d’Usson, découvrent que les meubles d’armoiries présents, arborant 3 trèfles sur sable, sont celles de la famille DUPRAT, famille de l’évêque de Clermont de 1530 à 1540. C’est cet évêque de Clermont qui a nommé Anthoine VERNET Receveur du Roi d’Usson et de Montferrand, à qui est dédiée la statue de Saint Maurice. Dans la suite des recherches menées par M. Samuel GIBIAT, et M. Bertrand LIVET, nous avons trouvé que la mère de Antoine VERNET est Anne d'EYSSAT DES BRAVARDS (fille de Charlotte DUPRAT, demi-sœur du Chancelier DUPRAT), née vers 1468 à Saïl-sous-Couzan.

Vu la facture identique de ces 3 statues, monsieur Bertrand LIVET, maire d’Usson (63) et monsieur Samuel GIBIAT avec l’expertise de madame Anne ELSENER décident que la restauration du Saint-Blaise de Usson (63) aura de la pertinence lors de la restauration du Saint-Blaise de Saïl-sous-Couzan (42). Le Saint Blaise de Saint Just en Bas (42) quant à lui a déjà subi une récente restauration.

Des recherches plus approfondies nous ont permis de découvrir qu’en Auvergne une autre statue de Saint Blaise est conservée en l’église de Ennezat (Puy-de-Dôme). La facture est différente, plus travaillée au niveau de la mitre épiscopale et de la passementerie de sa chasuble. Il est assis sur une cathèdre (comme celui de Saïl-sous-Couzan) et non un socle. Il tient dans sa main gauche un bâton et non une crosse dont l’extrémité supérieure se recourbe en volute.

Les éléments mis à jour laissent à penser que la statue de Saint Blaise conservé en l’église d’Usson ait pu être ramenée par Antoine VERNET, fondateur de la famille VERNET d’Usson ou sa mère, ceux-ci étant originaire de Sail-sous-Couzan. La découverte de deux Saint Blaise de facture similaire à Sail-sous-Couzan et Saint-Just-en-Bas permet de formuler l’hypothèse d’une présence en ces lieux d’un atelier de fabrication de ce modèle ayant pu produire des œuvres de différentes qualités, le Saint Blaise de Sail-sous-Couzan étant de plus belle facture que celui conservé en l’église d’Usson.



4 - Résurrection de Lazare et Crucifixion de Niklaus Manuel Deutsch



3361-06685 Anonyme, La Résurrection de Lazare, après restauration
15042ND, ensemble face, lumière directe, Eglise Saint-Maurice, Usson inv PM 63001421
© CICRP, photo de Emilie Hubert Joly, REPRODUCTION INTERDITE SANS AUTORISATION DU CICRP



La "Résurrection de Lazare" et la "Crucifixion" de Deutsch :

- Photos prises en ateliers après intervention des restaurateurs.
- Photos prises suite au retour des deux oeuvres en l'église Saint Maurice d'Usson en juin 2024.



Documentaire en tournage sur la restauration du retable de « La Résurrection de Lazare »...

Usson, le mystère du tableau
Un film de Simone Laine, diffusé par France 3 Région PACA et produit par Adrien Louis (Société du sensible) avec une aide à la préparation du Centre National du Cinéma et de l'image animée et du Fonds de Soutien Audiovisuel (CNC FSA).
Personne ou presque ne connaissait ce tableau du XVe siècle, La Résurrection de Lazare, oublié dans une église d'Auvergne à Usson. Il n'en a pas bougé depuis sa création en 1465.
Quelles fées et bons génies viennent alors souffler sur la poussière et devinent sous le glacis le sens et l'éclat ?
Claire Dechamps, historienne de l'art, a permis par ses découvertes qu'il soit confié par la municipalité de la commune d'Usson, sous l'égide de la DRAC Auvergne Rhône Alpes, pendant trois ans aux mains de restaurateurs basés au cœur de la Belle de Mai, à Marseille, au CICRP. Chargés de lui donner une nouvelle vie pour les prochains siècles, ils prolongent la quête de Claire : décèler l'origine du tableau.



... et une nouvelle d'inspiration historique se déroulant à Usson !



Les enquêtes de Timoléon
Usson – 1591
Textes de Pierre FRISCH
Photographies Emmanuelle de OLIVEIRA
Dessins Anaïs FALCON
Editions Créer – dépôt légal : 2ème trimestre 2025
Prix : 17 €

Jacques est médium. Il est appelé dans le petit village volcanique d'Usson, au large d'Issoire, où se déroulent des phénomènes étranges. Pour cette enquête, il n'a pas d'autre choix que de faire appel à l'un de ses meilleurs enquêteurs : Timoléon.
Celui-ci va devoir plonger dans le temps, plus de quatre cents ans en arrière, pour rencontrer les protagonistes de cette histoire tragique, qui tourbillonne autour de Marguerite de Valois, une reine déshéritée, de guerres terribles dont la religion est encore un prétexte, de seigneurs et de soudards en soif de richesse.

Pierre Frisch est enseignant en géographie et en histoire. Amoureux de l'Auvergne, il souhaite partager sous l'angle historique les lieux qu'il aime, de manière romancée. Après avoir écrit la saga de « La Contrée des Dames » sur le monastère de Blesle au Moyen Âge, le voilà qui se lance dans des enquêtes policières bien particulières...

Livre en vente chez les libraires ci-dessous :
Issoire : Lire et Ecrire, Maison de la Presse boulevard de la Manlière
Brioude : Librairie Vercingétorix, l'Alinéa, Maison de la Presse Veyssière



Zone France Ruralité (ZFR)

La commune d’Usson a été maintenue en 2024 en ZFR (ancienne ZRR), au sein du dispositif France Ruralité Revitalisation.
Le dispositif ZFR permet aux entreprises s’implantant sur ces territoires de bénéficier de dégrèvements ou d’exonérations d’impôts fonciers.
L’Agglo du Pays d’Issoire disposant depuis 2017 de la compétence « Economie », il lui appartiendra de se positionner sur les dégrèvements de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) pouvant être attribués aux entreprises situées en ZFR.

Antenne téléphonique mobile

Une antenne de téléphonie mobile doit être implantée sur la commune dans le cadre du programme « New Deal », porté par l’Etat, la Région et le Département en partenariat avec les 4 opérateurs mobiles, œuvrant à l’équipement des « zones blanches » dans lesquelles les connexions de téléphones mobiles ne sont pas satisfaisantes, voire inexistantes.
En effet, suite à la consultation publique menée sur la commune entre le 4 novembre et le 6 décembre 2024, il s’avère que le registre de consignation mis à disposition des habitants d’Usson n’a recueilli que deux doléances issues d’un même foyer, dont une s’oppose strictement au projet d’installation d’une antenne mobile, la seconde questionnant la simulation de l’exposition aux champs électromagnétiques générée par ce type d’installation.
Ainsi, le Conseil municipal a pris acte de cette faible opposition au projet, mais a souhaité prendre en compte la recommandation consignée en demandant qu’il soit effectué un contrôle de l’exposition aux champs électromagnétiques générée par l’antenne mobile suite à son installation.
Une intégration paysagère en adéquation avec le village d’Usson, comme la réalisation des façades de mur de soutènement en pierres locales (orgues basaltiques), l’utilisation de grillages souples ou encore l’utilisation d’une couleur foncée pour les antennes ont été demandé dans le cadre du permis de construire accordé.
Les travaux ont débutés en début d’année sur le secteur de Montaigner avec l’acheminement des alimentations nécessaires au branchement de l’ouvrage, celui-ci devant être réalisé dans le courant de l’année 2025.

Déploiement de la Fibre optique

Dès 2013, la Région Auvergne et les 4 départements auvergnats (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de- Dôme) ont élaboré ensemble le projet « Auvergne Très Haut Débit (THD) » visant à doter une grande partie des habitants et entreprises d’Auvergne d’un accès au très haut débit, majoritairement par la fibre optique.
Sous l’impulsion de la Région et des 4 Départements auvergnats, le programme lancé en 2013 qui visait à doter 77% des habitants et entreprises auvergnats d’un accès à la fibre optique à l’horizon 2025, a été accéléré et amplifié : dès 2022, 91% des locaux auvergnats seront couverts par la fibre, ceci pour un coût inférieur à ce qui était prévu au contrat initial. Ce programme est complété par une aide à l’installation de kits Satellite.

La Régie Auvergne Numérique assure pour le compte de la Région et des Départements auvergnats (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de- Dôme) la mise en place du réseau numérique public en complémentarité avec le périmètre couvert par les opérateurs privés (Orange et SFR) qui interviennent sur leurs fonds propres dans les zones les plus densément peuplées (cette répartition fait suite à un Appel à projet lancé par l’Etat en 2011).
La Région, Chef de file pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique, a chargé la Régie Auvergne Numérique de la mise en œuvre du réseau public de communications électroniques Très Haut Débit sur le territoire de l’Auvergne.



La Régie Auvergne Numérique est ainsi chargée du suivi de la construction, de l’exploitation d’un réseau de communications électroniques Très Haut Débit sur le territoire de l’Auvergne, construit dans le cadre d’un Contrat de Partenariat, engagé par la Région avec l’appui des 4 Départements.
La finalisation des travaux de déploiement de la fibre, est annoncée par le Conseil départemental et Auvergne Numérique pour la fin de l’année 2025.
Vous pouvez en suivre l’avancée sur le site www.auvergne-numerique.fr, menu “Auvergne Très Haut Débit”/“Carte fibre” (puis en saisissant votre adresse postale ou en zoomant au niveau de la carte sur la commune d’Usson).

Points d’apport volontaire des déchets ménagers

Les PAV ont été mis en place cet été sur le bourg d’Usson et le hameau de Commandaire, dont il est prévu de finir l’aménagement de la dalle avec la pose d’une brande de bruyère au printemps 2025.

Convention de coopération viabilité hivernale entre le Département du Puy-de-Dôme et la Commune d’Usson

La commune d’Usson et le département du Puy-de-Dôme ont signé un partenariat par le biais d’une convention autorisant réciproquement chacune des 2 parties à intervenir sur le réseau routier départemental ou communal afin d’être le plus efficient possible en termes de viabilité hivernale et de déneigement de la voirie.

Location des appartements communaux

Les 2 logements de la mairie ont été libérés des locataires en fin d’année 2024 ce qui a permis d’y effectuer des travaux de rafraîchissement et de maintenance comme le changement de radiateurs.

Projet Alimentaire Territorial de l’Agglo du Pays d’Issoire

La commune d’Usson apporte son soutien au Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l’Agglo du Pays d’Issoire en signant un engagement moral envers ce projet.
Un PAT a pour objectif de répondre aux enjeux d’ancrage territorial de l’alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revête :
- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l’offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l’installation d’agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d’un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l’eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.
En signant la Charte de l’Alimentation, la commune d’Usson soutien cette démarche collective voulant encourager un système alimentaire plus responsable.
Chaque citoyen peut également soutenir et s’engager dans le PAT, il suffit de vous rendre directement sur le site internet d’Agglo Pays d’Issoire pour une signature rapide en ligne : <https://capissoire.fr/projet-alimentaire-territorial/>
Pour plus d’information, adressez-vous à l’Agglo Pays d’Issoire par mail sur pat@capissoire.fr ou par téléphone au 04.73.55.94.56.



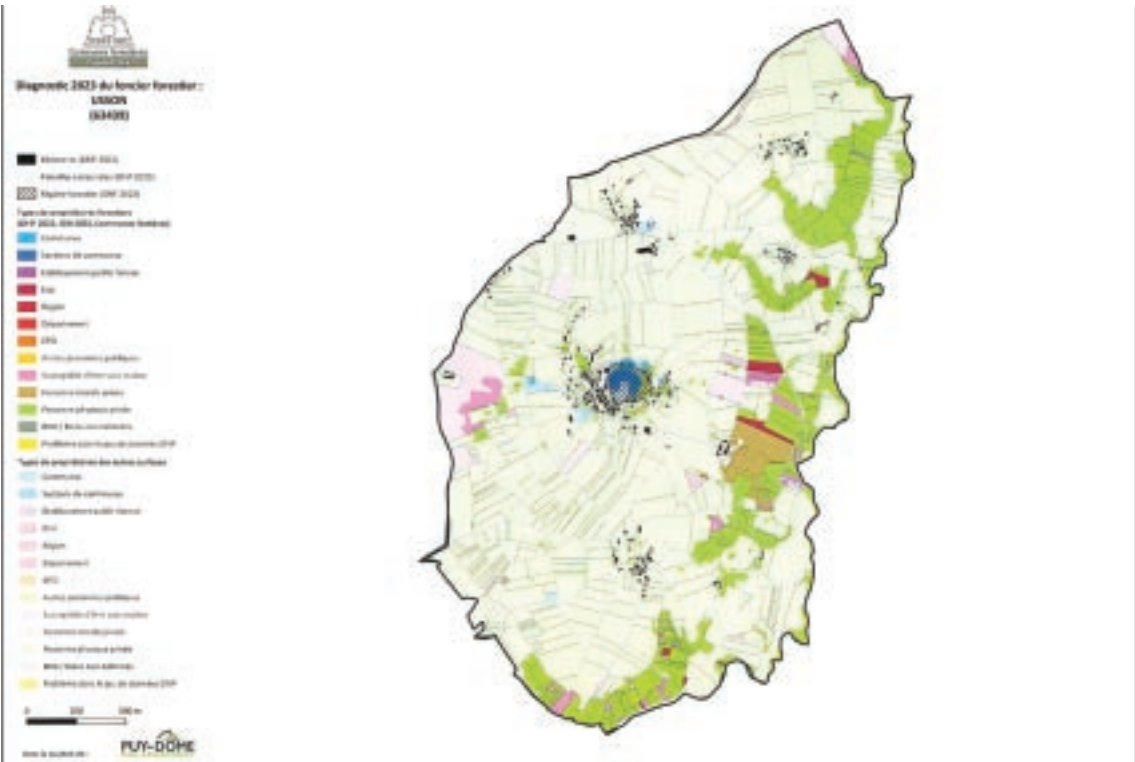


Biens sans maître

Pour diverses raisons, il arrive que le propriétaire d’un bien soit inconnu, disparu ou décédé sans que sa succession soit réglée... Pour éviter que des biens sans propriétaires demeurent, le cadre législatif prévoit un propriétaire par défaut.

Qu’est-ce qu’un bien sans maître ?
Définition des articles L. 1123-1 et R. 1123-1 du CG3P
A l'exception des successions en déshérence pour lesquelles l’État a été envoyé en possession (art. L. 1122-1 du CG3P), sont considérés comme n’ayant pas de maître :
- les biens immobiliers faisant partie d’une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s’est présenté.
- les immeubles n'ayant pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières (sur les propriétés bâties ou non bâties) n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Constat :
Le sujet est loin d’être anecdotique sur l’Agglo Pays d’Issoire ! En effet, le diagnostic réalisé par l’Association des Communes forestières du Puy-de Dôme (à partir de l’exploitation des données cadastrales 2023) recense plus de 1 500 hectares de biens susceptibles d’être sans maître, dont 650 hectares déclarés boisés au cadastre.
Sur la commune d’Usson, la surface susceptible de Biens Sans Maître (BSM) serait estimée en 2024 à environ 22,3 ha concernant 60 parcelles et 39 successions.
Pour permettre aux divers milieux naturels et plus spécifiquement la forêt d’être gérés et de répondre aux enjeux locaux, les collectivités sont donc amenées à acquérir des biens sans maître avec des procédures spécifiques.
Sur la période 2024-2025, un accompagnement par l’Association des Communes forestières 63 et l’Agglo du Pays d’Issoire est prévu pour que la vacance des biens forestiers jugés prioritaires par les communes volontaires puisse être confirmée, en vue d’une intégration dans le domaine communal. Les communes pourront alors soit garder les biens dans leur domaine, soit organiser des échanges ou ventes au profit d’autres propriétaires forestiers du territoire dans une logique d’intérêt général.



Les différentes étapes :
Après les étapes 1 et 2 réalisées en 2024-début 2025, la commune pourra par la suite, en fonction des éléments collectés, soit acquérir les premiers biens compatibles avec une acquisition de plein droit, soit lancer les procédures complémentaires pour la confirmation des biens présumés sans maître.



Coupe des arbres au-dessus du nouveau cimetière

Afin d’éviter que des arbres ne tombent par coup de vent sur les concessions du nouveau cimetière, des conseillers municipaux, aidés de Sébastien, employé municipal, ont procédé à l’abatage des frênes pouvant être fragilisés par la Chalarose.



Travaux de voirie de Montaigner

Les travaux de réfection de la voirie reliant Saint-Jean-en-Val à Montaigner doivent être finalisés dans le courant du mois de mai 2025.
Effectués par l’entreprise Cymaro pour un montant de 39 819 € H.T., cette opération est subventionnée à hauteur de 77%, soit 34% (13 511 € H.T.) par le Département du Puy-de-Dôme dans le cadre du Fonds d’Intervention Communal (FIC), 20% (7 964 € H.T.) par l’Etat dans le cadre de la Dotation d’Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) et 23 % (9 172 € H.T.) par l’Agglo du pays d’Issoire dans le cadre des Fonds de concours attribués aux communes.

Entretien de bornes incendie

Trois bornes incendie nécessitent d’être remplacées dans le bourg d’Usson. Ces travaux seront effectués par l’entreprise SUEZ dans le courant de l’année 2025 pour un montant de 7 819,40 € H.T. Cette opération est subventionnée à hauteur de 63,7%, soit 36,4 % (2 847 € H.T.) par le Département du Puy-de-Dôme dans le cadre du Fonds d’Intervention Communal (FIC) et 27,3 % (2 135 € H.T.) par l’Agglo du pays d’Issoire dans le cadre des Fonds de concours attribués aux communes.



EGLISE SAINT MAURICE D’USSON,
une cure de jeunesse

« L’Art Roman, art symbolique et sacré, s’est épanoui à travers l’Europe occidentale des XIème et XIIème siècles, transformant les villes et les villages en un gigantesque chantier où se sont mêlés théologie, philosophie, poésie, géométrie, mais aussi amour et spiritualité ».

L’architecture religieuse connaît alors un essor sans précédent et voit ses caractéristiques se prononcer. Les voûtes remplacent désormais les charpentes, les murs et les supports se renforcent, la décoration sculptée et peinte envahit l’espace à l’intérieur comme à l’extérieur.

Par rapport à des chefs-d’œuvre très aboutis tels les 5 églises dites majeures du Puy-de-Dôme (basilique Notre-Dame-du-Port, Notre-Dame-des-Fers d’Orcival, l’abbatiale Saint Austremonie d’Issoire, l’église de Saint Nectaire et Notre-Dame de Saint Saturnin), notre petite église dédiée initialement à Saint Martin et Saint Maurice incarne elle aussi, certes avec beaucoup de sobriété et de remaniements successifs, cette période florissante en Basse-Auvergne.

Ces dernières années, nous venons de vivre très vraisemblablement une effervescence au travers de la 1ère campagne de conservation/restauration de notre édifice, se cumulant avec la restauration de son riche mobilier et l’organisation de ses manifestations culturelles, que ce soient les concerts des « Amis de l’église », les visites patrimoniales, les échanges extérieurs...

Cette dynamique n’est vraisemblablement pas insignifiante ou anecdotique, vu le nombre de visiteurs attirés par cet édifice.

FREQUENTATION EGLISE St.Maurice								AVRIL A
	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	SEPTEMBRE	
Usson 2010	184	805	876	1814	2505	705	6889	
Usson 2011								
Usson 2012	456	1037	406	179	2224	374	6296	
Usson 2013	358	1484	844	1857	3387	663	8593	
Usson 2014	500	1168	615	2302	3859	655	9099	
Usson 2015	611	1136	495	1611*	3123	243	5608	
Usson 2016	923	1185	574	2675	3104	334	8795	
Usson 2017	780	1009	494	2714	3560	238	8795	
Usson 2018	47	1420	493	1912	3706	952	8530	
Usson 2019	32	1253	700	2000	3744	717	8446	
Usson 2020	fermé	fermé	321	2259	3758	500	6838	
Usson 2021	215	994	422	2420	3745	643	8224	
Usson 2022	450	1059	472	1793	2959	596	7329	
Usson 2023	775	1363	646	1715	2967	503	7969	
Usson 2024	fermé	fermé	879	2006	3715	860	7460	

Par ailleurs, la municipalité remercie Colette Valleix, employée saisonnière de la commune, pour l’accueil bienveillant à tous qu’elle assure depuis plusieurs années.



LA COMMISSION A L’ACTION SOCIALE

La mission de la commission ouverte à l’action sociale est d’organiser les fêtes de fin d’année pour les enfants, les ados et les aînés de la commune. Elle peut également apporter un soutien et un accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, par exemple faire les courses, conduire à un rendez-vous....

A cheval sur la fin décembre 2024 et le début d’année 2025, la Commission à l’Action Sociale d’Usson a poursuivi ses actions désormais bien connues des aînés, ados et enfants d’Usson :

Le repas des aînés a eu lieu dimanche 15 décembre à l’auberge de Margot. Trente six personnes ont répondu à l’invitation de la Commission à l’action sociale. Ce repas de fin d’année est apprécié de tous car c’est un moment de convivialité et d’échange. On en profite pour refaire le monde.

- Le menu proposé par Georges était le suivant :
- Blanquette de la mer au coulis de crustacés
 - Osso bucco de veau à l’orange
 - Fromage ou faisselle
 - Omelette norvégienne flambée au cointreau

Une corbeille gourmande a été remise aux personnes de plus de 70 ans qui n’ont pas pu ou souhaité participer au repas, ainsi qu’à nos aînés en maison de retraite ou en résidence.



Dix neuf adolescents de 11 à 15 ans ont reçu un chèque cadeau d’une valeur de 20 € à faire valoir dans les commerces issoiriens.



Pour les enfants accompagnés de leurs parents et leur fratrie : une délicieuse parenthèse leur a été proposée le dimanche 19 janvier 2025 avec un spectacle concocté par Janet de l’équipe du MALELA du Centre d’Ailleurs, un spectacle à la fois drôle, poétique et participatif contant les aventures des animaux qui vivent tout près de nous, dans nos jardins et la forêt et qu’on ne voit pourtant presque jamais. Avec pour nom « La fête des petits voisins », cette animation agrémentée de photos et de vidéos captivantes nous a fait partir à la découverte de chaque animal petit ou grand, à plumes, à poils et à écailles Nous y avons croisé entre autres, Mesdames Taupe, Chouette et Hermine, Messieurs Blaireau, Hérisson, Loup et Sanglier, sans oublier Maître Renard et Monsieur du Corbeau dans des aventures montrant qu’on n’est pas vraiment grand sans plus petits que soi !... La fête à tous ces petits trésors s’est terminée par le joli goûter traditionnel des galettes des rois, bonbons et chocolats et boissons.



LA CARTE FREE PASS

La carte Free-Pass, totalement gratuite, donne droit à des réductions et à de nombreux avantages chez certains commerçants d'Issoire et dans divers services municipaux et intercommunaux. Elle s'accompagne de 3 chèques-cadeaux de l'Office de Commerce d'Issoire pour un montant total de 35 €. Pour l'obtenir, il suffit seulement d'avoir entre 11 et 20 ans et de présenter les pièces suivantes : une photo d'identité, une pièce d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe, facture de gaz ou d'électricité). La carte est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Les cartes sont à retirer jusqu'au 30 juin pour l'année scolaire 2024/2025 et de septembre 2025 à juin 2026 pour l'année scolaire 2025/2026 à la Maison des Associations 20 rue du Palais à Issoire le mercredi de 14h à 20h et le samedi de 9h à 12h
Tél : 04 73 96 33 50 - mail : mda@issoire.fr - site Internet : www.issoire.fr

USSON SE SOUVIENT... ET N'OUBLIT PAS !

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2024 ont permis de commémorer les armistices de 1918 et 1945 et de se recueillir pour les soldats morts pour la France en 2024.

Ce fut également, à travers les discours du ministre des armées, l'occasion d'apporter un soutien moral aux populations actuellement prises dans le tourment de la guerre.



AIDES A LA RENOVATION DES FACADES PRIVEES

L'agglomération du Pays d'Issoire propose des aides à la rénovation des façades privées des maisons construites avant 1950 : 30% du montant HT du devis plafonné à 3 500 € sur les secteurs inclus dans le périmètre de protection d'un monument historique, 25% du montant HT du devis plafonné à 2 000 € dans les secteurs hors périmètre de protection d'un monument historique (voir page suivante).

Dans le cadre de l'Appel à Projet "Villages Remarquables" 2024 de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la municipalité d'Usson a obtenu une aide complémentaire à la rénovation des façades du village classé (bourg ancien) permettant de compléter l'aide de l'API et d'obtenir pour les habitants **une aide globale pouvant aller jusqu'à 50% du montant HT du devis plafonnée à 7 500 €** (voir encart ci-dessous).

VILLAGES REMARQUABLES - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS DE RENOVATION DE FACADE SUR DES IMMEUBLES APPARTENANT A DES PROPRIETAIRES PRIVES DANS DES CENTRES ANCIENS PROTEGES

Lauréat de l'appel à projets Villages Remarquables 2024 pour une enveloppe financière pour des opérations de rénovation de façade en direction des propriétaires privés dans des centres anciens protégés, lancé par la Région afin de conforter notre classement au sein du label « Plus Beaux Village de France », la commune d'Usson s'est vue attribuée par la Région une enveloppe de 10 500 € pour des travaux de rénovation de façades de bâtiments privés situés au cœur du bourg d'Usson.

En effet, compte tenu des contraintes liées à l'environnement géographique dans lequel il se situe, les coûts de rénovation des édifices privés sont souvent supérieurs aux coûts d'une opération située dans une commune non labellisée ou n'ayant pas de zone de protection du patrimoine reconnue. C'est dans ce contexte que l'aide régionale couplée avec une intervention de la commune et/ou de l'intercommunalité feront un effet levier pour que les propriétaires privés puissent rénover leur patrimoine, sachant que l'intervention est ciblée sur les parties visibles depuis l'espace public.

- Critères d'éligibilité :
1. Les immeubles concernés sont ceux à usages d'habitation, commercial et bureaux.
 2. La Région interviendra uniquement sur les travaux de rénovation de façades visibles depuis l'espace public.
 3. Le propriétaire s'engage à se conformer aux autorisations d'urbanisme et aux prescriptions particulières, notamment celles de l'Architecte des Bâtiments de France, afin d'assurer le maintien de la qualité patrimoniale de l'immeuble concerné par la demande.
 4. Les bénéficiaires sont les personnes physiques (propriétaires individuels ou membres d'une copropriété) et les personnes morales de droit privé (y compris syndic de copropriété, SCI, association fondation, offices HLM, entreprises...).
- Montant de la Subvention :
- La subvention régionale sera identique à celle de la commune et/ou de l'intercommunalité, qui gère l'enveloppe financière pour le compte de la commune.
- La subvention sera calculée sur la même assiette subventionnable et sur les mêmes postes de dépenses.
- Le plafond des aides publiques accordées au propriétaire privé ne doit pas dépasser 50 % du montant total HT/TTC des travaux selon les modalités fixées par la commune et/ou l'intercommunalité ou la Fondation du Patrimoine. Si cette hypothèse est atteinte, un plafonnement du taux d'aide sera appliqué afin de respecter les 50 % maximum de subvention publique.
- La subvention de la Région ne pourra pas être inférieure à 500 € et ni supérieure à 5 000 €.

- Modalités d'attribution et d'instruction :
- Le dossier type de demande de subvention sera déposé auprès de la commune
- Après instruction par les services régionaux, la demande sera proposée au vote de la Commission permanente.
- La commune confirmera l'attribution de la subvention de la Région auprès des bénéficiaires, les modalités seront précisées dans l'arrêté de subvention.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec le secrétaire de la mairie d'Usson : attribution des aides dans l'ordre d'arrivée des demandes (dossier validé par l'Agglo du Pays d'Issoire) et dans la limite du montant de la subvention attribuée par la Région.





AGGLO PAYS D'ISSOIRE

DISPOSITIF D'AIDE AUX RAVALEMENTS DES FAÇADES

AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE



➤ **La marche à suivre :**

- **Contactez** votre interlocuteur API pour vérifier l'éligibilité de votre demande
- Un rendez-vous sera fixé pour organiser une **visite et établir les prescriptions de travaux** (en présence des Bâtiments de France en secteur classé)
- Un **dossier de demande de subvention** vous sera adressé, avec le compte-rendu des prescriptions qui vous permettra de demander des devis
- Le **dossier complet devra être retourné à API** pour instruction de la demande à la Commission Mobilité et Cadre de Vie
- Un **courrier de notification de subvention** vous sera communiqué et vous permettra d'engager les travaux
- Le **versement** pourra être effectué après la visite de contrôle des travaux (à réaliser sous 18 mois) et après réception des factures acquittées.

➤ **Pour qui ?**

- Tout propriétaire, occupant, bailleur, de résidence secondaire, d'une maison ou d'un immeuble sur le territoire d'API (bâtiments annexes sous conditions)

➤ **Les conditions à remplir ?**

- Le bien doit être construit avant 1950
- Il doit être conforme aux règles d'urbanisme de la commune
- Les façades doivent être visibles depuis le domaine public
- Ne pas avoir commencé les travaux.

➤ **Quels sont les travaux éligibles ?**

- Il doit s'agir d'un projet de **ravalement global** comprenant à minima un enduit ou un rejointoiement
- Sont pris en compte dans ce projet global : les travaux préparatoires au chantier ; reprises de la maçonnerie ; la remise en peinture des menuiseries et ferronneries ; le dessous de toiture ; la zinguerie ; le bardage
- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises.

➤ **Quelles aides ?**

- 2 types de zones sont définies : les zones prioritaires (centre-ville d'Issoire ; centres-bourgs de pôles dits structurants ou secondaires ; secteurs classés) et le reste du territoire
- **30 %** du montant H.T du devis pour les **zones prioritaires**, plafonné à 3 500 €
- **25 %** du montant H.T du devis pour le **reste du territoire**, plafonné à 2 000 €
- Une seule subvention est attribuée par immeuble dans la limite du plafond.

Contact

Agglo Pays d'Issoire
Direction Aménagement du Territoire - Service Habitat
20 rue de la liberté BP 90162 - 63504 Issoire Cédex
Tel : 04 15 62 20 03 – Mail : habitat@agglo-pays-d-issuire.fr



L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉNOVATION

L'Agence nationale de l'habitat et l'Agglo Pays d'Issoire vous aident à **financer les travaux de rénovation de votre bien**. Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, des aides financières existent.

Des primes spécifiques ont également été mises en place par l'Agglo Pays d'Issoire, telles que la **prime à la sortie de « vacance »** ou encore le **bonus ruralité**.

QUELS TRAVAUX PEUVENT ÊTRE FINANCÉS ?

- La **réhabilitation globale de logements dégradés** : électricité, plomberie, sanitaire, rénovation énergétique ...
- Les **économies d'énergie** : isolation des combles, remplacement des menuiseries, chauffage ...
- L'**adaptation du logement** : remplacement d'une baignoire par une douche adaptée, installation d'une rampe d'accès, monte-escalier ...
- La **rénovation ou la création de logements locatifs** par les bailleurs
- La **rénovation des façades**



QUI CONTACTER POUR EN SAVOIR PLUS ?

Pour être accompagné dans votre projet et savoir le montant des aides auquel vous avez droit, vous pouvez contacter **Rénov'Actions 63**, le **service public neutre**, partenaire de l'Agglo Pays d'Issoire. Les conseillers seront là pour vous accompagner tout au long de votre projet, **gratuitement**.

Si vous préférez en discuter en face à face avec un conseiller, Rénov'Actions assure des **permanences dans les Maisons France Services**.

Pour prendre rendez-vous avec nos conseillers, contactez le **04 73 42 30 72**.



LES AUTRES AIDES API EN MATIÈRE D'HABITAT

Au-delà des aides financières, API a mis en place des partenariats avec des professionnels pour vous accompagner **gratuitement et sans rendez-vous** sur d'autres thématiques :



Si vous avez des questions juridiques, financières ou fiscales concernant votre logement, que vous soyez locataire ou propriétaire, prenez rendez-vous avec l'**ADIL 63**. Une permanence ADIL a lieu **tous les 1ers jeudis du mois à l'Agglo Pays d'Issoire**.

Si vous avez des questions sur vos projets de constructions, de réhabilitations et d'aménagements d'espaces intérieurs ou extérieurs, prenez rendez-vous avec le **CAUE**. Architectes, urbanistes et paysagistes pourront répondre à vos questions. Une permanence est assurée **tous les 1ers jeudis du mois (seulement le matin), à l'Agglo Pays d'Issoire**.





BUREAU DE TOURISME D'USSON,
du 6 avril au 29 septembre,
vous y êtes les bienvenus

Chaque Ussonnais le sait, le Bureau d'Accueil Touristique d'Usson se trouve Place de la Reine Margot, une situation idéale en termes de visibilité. Sans doute avez-vous prêté attention à la flamme et à la chilienne orange installées en tout début de saison près de l'entrée en complément de notre portant d'informations, rendant le lieu plus évident et plus attractif... une invitation à lézarder !

Pas une saison touristique estivale ne se ressemble totalement comme le résume le tableau de fréquentation ci-dessous.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Issoire	7 138	12 668	6 392	6 451	6 346	nc	nc
Usson	6 222	7 744	3 460	3 167	3 514	5 104	5 962
Montpeyroux	5 014	5 844	4 869	4 766	4 655	nc	nc
Saint Floret				2 992	1 416	nc	nc

Avec 5962 visiteurs accueillis au Bureau d'Accueil Touristique d'Usson, l'année 2024 est un bon cru avec une hausse de fréquentation de +13% par rapport à 2023 et semble prometteuse pour l'avenir, même si sa fréquentation n'a pas encore rattrapé celle de 2019, année de référence pour le tourisme en France.

Recrutée depuis 2022 pour le poste de conseillère en séjour par l'Agglo Pays d'Issoire pour faire découvrir notre village, mais également la globalité de notre riche territoire qu'est la région d'Issoire, reconnue pour la qualité de son patrimoine architectural, paysager et artistique, Ana Dos Santos a assuré du 6 avril au 29 septembre 2024 l'accueil de nombreux visiteurs avec professionnalisme. Qualités qui n'ont pas échappées aux touristes très satisfaits à son égard et la municipalité tient à la remercier pour son sérieux et son implication.

Voici quelques chiffres clés que l'Office de Tourisme d'Issoire nous a fait parvenir :

- Sur 5962 personnes renseignées soit 2226 actes d'accueil (ex : une famille de 4 personnes = 1 acte d'accueil), 365 visiteurs ont été accueillis en Avril, 704 en Mai, 691 en Juin, 1524 en Juillet, 2262 en Août et 416 en Septembre 2024.
- Leur provenance :
 - Par Départements : Puy de Dôme 19%, Paris 4%, Rhône 3.4%, Loire-Atlantique 2.8%, Nord 2.2%, Ile et Vilaine 2%
 - Régions : AURA 33.8%, Ile de France 12.3%, Nouvelle Aquitaine 7.3%, Pays de la Loire 7.1%
 - France 90,2%, Belgique 2.5%, Pays-Bas 1.9%, Royaume-Uni 1.3%, Allemagne 1.2%
- Leur typologie :
 - Duo/couple 52% ; Famille 26.5% ; Entre amis 15% ; Individuel 3.5% ; Groupe 3%
 - 56% de passage ; 26% séjour semaine ; 10% court séjour ; 6% nuitée ; 1% séjour plus de 8 nuits
- Leur centre d'intérêt : Infos locales : 49% ; Villages : 19% ; Sites à visiter : 17% ; Issoire 7% ; Randonnées 2% ; Animations 1.7% ; Restaurants 1.1%



La base de données APIDAE recense toutes les offres touristiques des partenaires de l'Office de Tourisme du Pays d'Issoire (hébergements, activités, animations, etc.). Elle est gérée par la coopérative APIDAE et mutualisée avec les autres offices de tourisme de la région.



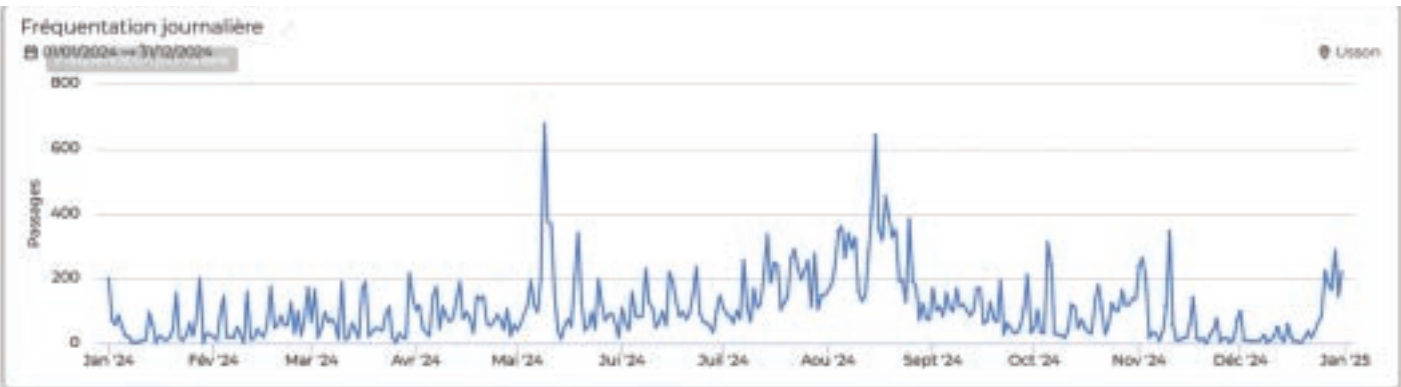
PARTIR ICI : Partir-ici.fr est une plateforme régionale communautaire dédiée à un voyage plus responsable et plus authentique qui valorise les offres de proximité justifiant d'un engagement social, environnemental et économique.

- Elle affiche les activités et hébergements disponibles dans les 3 mois.
- Les prestataires présélectionnés par l'office de tourisme doivent répondre à un diagnostic pour prouver leur engagement.

Hors saison, vous pouvez vous renseigner à l'Office de Tourisme Auvergne Pays d'Issoire – 9 place Saint Paul 63500 ISSOIRE – 04.73.89.15.90 – tourisme@capissoire.fr

Fréquentation de la butte

Les données enregistrées par l'éco-compteur du département du Puy-de-Dôme, situé à l'entrée de la montée de la butte d'Usson, annoncent du 1er janvier au 31 décembre 2024 une fréquentation de la butte à hauteur de 18 343 personnes, avec un jour de pointe le 9 mai 2024 à 338 personnes.



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Sur la saison 2024, trois rendez-vous ont été proposés par le Pays d'Art et d'Histoire d'API :

- le 06.08.2024 : « Trésors d'Histoire » visite patrimoniale avec un guide conférencier qui vous entraîne, au fil des ruelles d'Usson et des panoramas, dans une découverte du patrimoine et de l'histoire de l'ancienne citadelle des Comtes d'Auvergne et rois de France, où Marguerite de Valois, la « Reine Margot » vécut de 1586 à 1605.



- les 28.08 et 07.10.2024 : « Conte du village perché d'Usson » à deux voix avec Julie Grimoire conteuse et Catherine Guillot guide conférencière qui nous parlent de maisons, de sources, de volcans et d'universel.

Gratuites mais sur réservation (jauge limitée à une trentaine de personnes), ces rencontres animées par des professionnels connaissent un franc succès.

Découvrir Usson de manière autonome pour les petits et les grands est aussi possible à l'aide des livrets suivants - disponibles aux bureaux d'accueil touristique ou en téléchargement - « Explorateurs : enquête à Usson », « Parcours Usson », Focus « Eglises et chapelles perchées », Focus « Abbayes et églises romanes API ».

<https://www.capissoire.fr/API/wp-content/uploads/2020/06/Parcours-Usson.pdf>

- Pour 2025, de nouvelles animations sont en préparation :
- les vendredis matin 18/07, 25/07 et 14/08 de 10h30 à 12h : visites familiales insolites,
 - mardi 05/08 de 17h30 à 19h : « Trésors d'Histoire », ainsi que de nouveaux documents dont un Focus « Usson et ses œuvres d'Art ».





LES SERVICES ACCOMPAGNEMENT
AUX SENIORS

- Les liens utiles :
 - Clic Issoire : <https://www.personne-agee-aide-issoire.fr>
 - Conseil départemental du Puy-de-Dôme : <https://www.puy-de-dome.fr/social/seniors.html>
- Les documents utiles sur le site www.capissoire.fr :
 - Tarifs prestations
 - Brochure accompagnement des séniors
 - Règlement de fonctionnement SAAD
- Maintien à domicile, Agglo du Pays d'Issoire - 20 rue de la Liberté - 63500 ISSOIRE
 - 04 15 62 20 01
 - mad@capissoire.fr

L'Agglo du Pays d'Issoire (API) assure l'accompagnement des séniors sur l'ensemble de son territoire. Trois services composent cette mission :

- le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- le service de portage de repas à domicile (PR)
- et le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) :

Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus ou en situation de handicap / de maladie invalidante ou chronique résidant sur le territoire d'API. Il propose une aide dans la vie quotidienne :

- Entretien courant du logement,
- Préparation des repas et aide aux repas,
- Entretien du linge,
- Accompagnement aux courses et aux rendez-vous,
- Accompagnement pour les gestes de la vie quotidienne (aide à la toilette, au lever, au coucher, à l'habillage et au déshabillage... sauf prescription médicale),
- Accompagnement aux activités de loisirs et de la vie sociale.

Réduction ou crédit d'impôt possible selon dispositions législatives en vigueur.

Bénéficiaire ayant une prise en charge APA	27.20€ / heure
Bénéficiaire ayant une prise en charge par une mutuelle ou une caisse de retraite	26.80€ / heure en semaine 30.10€ heure dimanche et jour férié
Bénéficiaire n'ayant pas de prise en charge (uniquement interventions d'entretien du logement)	26.80€ / heure en semaine



Service de portage de repas à domicile (PR) :

Ce service à la demande permet de commander des repas pour tous les jours de la semaine ou pour quelques jours seulement. Les menus sont choisis à l'avance d'une semaine sur l'autre :

- Menus variés et adaptés aux régimes (diabétique, sans sel, peu de sauce, coupé). 3 entrées, 3 viandes ou poissons, 3 accompagnements, 3 produits laitiers, 3 desserts au choix et pain.

En supplément : potage, 1/2 eau minérale, 1/4 vin,

- Menus élaborés par un diététicien, privilégiant la diversité et le goût. Ils répondent à des exigences élevées d'hygiène et de qualité,
- Repas livré via des barquettes micro-ondables.

Réduction ou crédit d'impôt possible selon dispositions législatives en vigueur.
Devis sur demande au 04.15.62.20.01

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) :

Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus résidant sur le territoire d'Agglo Pays d'Issoire. Les prestations du SSIAD sont réalisées par une équipe de soignants :

- Soins infirmiers,
- Soins d'hygiène et de confort,
- Soins éducatifs et relationnels.

Le SSIAD intervient sur prescription médicale et peut répondre à des besoins de surveillance de l'état cutané, de suivi des pathologies ou des troubles du comportement, de repérage des risques de perte d'autonomie, d'éducation et de prévention de la santé, de toilette technique liée à une incontinence, des problèmes de mobilité, des troubles cognitifs.

Le SSIAD intervient 7 jours sur 7 de 7h à 12h et de 17h à 20h.
Le service de soins infirmiers sur les autres communes est assurés par d'autres organismes.

MAISON FRANCE SERVICE

FranceConnect simplifie les
démarches de plus de
40 millions de personnes

FranceConnect, c'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 1400 services en ligne.



MAISON DE SERVICES DE SAUXILLANGES
1 Place de Verdun
04 73 96 37 62 / mds.sauxillanges@capissoire.fr
Horaires et jours d'ouverture :
Lundi et vendredi de 8h15 à 12h45
Mardi de 8h15 à 12h45 et de 13h30 à 17h
Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h



ORGANISMES REPRESENTATIONS





Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se modernise et se réorganise.

Sur la commune d'USSON :

59 tonnes d'ordures ménagères collectées

18 tonnes de déchets recyclables collectés

10 tonnes de verre collectées

25 tonnes de biodéchets évités au travers du compostage

68 composteurs individuels distribués

1 composteur collectif installé

1 tonne de textiles collectée

La modification des habitudes de consommation, le changement des habitudes de tri avec l'extension des consignes et la mise en place du compostage nous conduisent à optimiser nos circuits de collecte tout en préservant la qualité du service. Vos bacs sont trop petits ? La taille de votre famille évolue ? Besoin de bacs en cas d'une nouvelle activité ? Vous pouvez contacter les services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE afin d'adapter la taille de vos bacs en fonction de vos besoins.

Loi AGE2C, où en est-on ?

Vous le savez, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGE2C) prévoyant la généralisation du tri à la source des biodéchets a pris effet le 1^{er} janvier 2024. Dorénavant, chaque usager doit avoir une solution afin de trier ses déchets alimentaires à la source. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose une gestion de proximité des biodéchets par le développement du compostage individuel et collectif. Vous n'avez pas de composteur individuel et vous souhaitez en acquérir ? Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE continue de mettre à disposition des usagers, et ce gratuitement, des composteurs individuels. Rendez-vous sur notre site internet : <https://www.sictom-issire-brioude.com/>, page contact pour commander votre composteur ou rapprochez-vous des services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Du nouveau pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et ses usagers !

Développement des points de collecte de proximité
Dans un souci d'amélioration du cadre de vie, d'optimisation, de sécurisation et de maîtrise des coûts, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met en place progressivement des points de collecte de proximité sur son territoire. 2 flux sont concernés, les ordures ménagères qui doivent être déposées en sacs et les emballages pour lesquels les consignes restent les mêmes. Dans les zones concernées, des sacs de pré-collecte sont distribués afin de faciliter l'apport et la dépose des déchets recyclables dans ces nouvelles colonnes.



100% des papiers et emballages en vrac dans ce bac.





Application Mobile

Prochainement, grâce à l'application mobile MONTRI, vous pourrez avoir des informations sur le tri des déchets et les consignes de tri applicables, mais aussi télécharger un calendrier de collecte ou encore trouver les points de collecte les plus proches de chez vous. Cette application est disponible gratuitement et facilement utilisable au quotidien.

Création d'une nouvelle déchetterie

Afin de compléter le maillage du parc de déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, une nouvelle déchetterie va prochainement ouvrir ses portes sur la commune de Paulhaguet. Les usagers du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ont accès aux 8 déchetteries du territoire : Ardes sur Couze, Brassac les Mines, Brioude, Issoire, Langeac, Paulhaguet, Sauxillanges et Vic Le Comte.

Contrôle d'accès dans les déchetteries

Un nouveau système d'accès en déchetterie par lecture de plaques d'immatriculation sera progressivement mis en place dans les déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Le premier site qui sera équipé sera la nouvelle déchetterie de Paulhaguet. Ce système sera généralisé courant 2025 à l'ensemble des déchetteries. La plateforme d'inscription sera en ligne sur notre site internet dès le début d'année 2025. Les usagers qui souhaiteront utiliser les déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE devront s'inscrire en amont et fournir un justificatif de domicile et des plaques d'immatriculation des véhicules concernés. À l'entrée des déchetteries, des caméras liront les plaques pour autoriser l'accès. Ce nouveau système permettra de répondre à la nouvelle réglementation concernant la traçabilité des déchets (nombre d'entrées, nature et volume des déchets déposés, producteurs...).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Retrouvez-nous au 30 BIS ROUTE DE CLERMONT - 43100 COMAQUE. Consultez également notre site internet : www.sictom-issire-brioude.com et notre page Facebook !

ORGANISMES REPRESENTATIONS



LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE



Né il y a plus de 40 ans, Les Plus Beaux Villages de France, réseau de 176 communes réparties dans toute la France, dont 25 en Auvergne-Rhône-Alpes, rassemble des communes rurales au patrimoine d'exception, qui luttent au quotidien pour préserver ce patrimoine et l'âme de leur village, et pour guider leur commune vers un avenir durable, loin des écueils du village-musée.

Le congrès annuel s'est tenu à Grignan (Drôme) du vendredi 12 au dimanche 14 avril et l'Assemblée Générale Ordinaire le samedi 13 avril (approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2023, rapport d'activités : bilan 2023 et programme d'actions 2024, rapport de gestion : comptes 2023 et budget prévisionnel 2024, questions diverses). Stéphane BERN, qui a écrit la préface de notre nouveau guide édité par Flammarion, nous a fait l'honneur de sa présence à cette Assemblée Générale.

Comme de coutume, le programme du Congrès a proposé également 2 ateliers techniques aux participants :

- Le premier sur le thème "Mécénat et collectivités" (avec intervention de Bertrand LIVET, maire de la commune d'Usson),
- Le second sur le thème "Nouveaux matériaux et bâti ancien".



PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Révision de la charte du PNRLF



Depuis plusieurs années, le Parc Naturel Régional (PNR) du Livradois-Forez, dont fait partie la commune d'Usson, est engagé dans la révision de sa Charte (des informations ont été communiquées ces dernières années dans les précédents numéros de la Lanterne d'Usson). La périodicité de renouvellement de la Charte du Parc Naturel régional du Livradois Forez (PNRLF) est de 15 ans. La prochaine Charte s'appliquera de 2026 à 2041.

Le projet prévoit d'intégrer 22 communes supplémentaires pour passer de 169 à 191 communes. A noter : l'intégration de 2 communes du département de l'Allier. La surface passe d'environ 311000 à 354000 ha sur 4 départements : Puy-de-Dôme, Loire, Haute-Loire et Allier, et 14 communautés de communes.

Les différents groupes de travail constitués au fil des mois ont abouti à un projet de charte dont la validation s'inscrit dans un processus réglementaire fixé par le Code de l'environnement et dans une démarche de projet collaborative et participative associant les collectivités locales, les partenaires institutionnels, les représentants des acteurs socio-économiques, les associations et les habitants.

Ce projet de charte arrive donc à la phase finale de sa révision, est consultable sur le site du PNR (<https://2041.parc-livradois-forez.org/wp-content/uploads/2024/11/Charte-2026-2041-Livre-V8-0411-1.pdf>) et s'appliquera à partir de 2026.





SAISON ARTISTIQUE 2025,
le temps des artistes

15 ans d'existence, déjà, pour le « Repère de la salamandre » qui abrite les Expositions, la Scénographie du village et le Bureau Accueil Tourisme !

L'accueil de tous publics et la relation au territoire de ces trois entités, se superposant et s'entremêlant depuis 2009, sont peut-être les 2 lignes de force qui se commutent dans la vie de cet espace particulier et inhabituel, auquel les usagers sont particulièrement sensibles : en effet, en 2024, plus de 9 visiteurs sur 10 ont regardé les expositions et plus de 7 visiteurs sur 10 ont visionné la scénographie.

La saison 2024, commémorant 15 ans de vie intense, est venue confirmer, à bien des égards, que la singularité de ce lieu était bien sa capacité à accueillir de manière inconditionnelle tous les publics (enfants, familles, scolaires, actifs, retraités, seniors...) et à offrir des renseignements touristiques sur les 88 communes de l'Agglo Pays d'Issoire, tout en faisant découvrir notre village chargé d'Histoire au travers de la scénographie, promouvant en même temps l'art contemporain via la diffusion d'artistes locaux... Un lieu ayant pour vocation d'élargir les consciences et de susciter parfois des rencontres !

Fréquentation 2024	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Avril à Septembre
Accueil Touristique	326	704	684	1489	2169	411	5763
Expositions	279	626	596	1302	2122	411	5416
Scénographie	284	621	641	1049	1390	311	4296
Fréquentation 2023	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Avril à Septembre
Accueil Touristique	354	436	530	1422	1937	425	5104
Expositions	304	401	400	1114	1620	413	4252
Scénographie	269	333	391	936	1330	275	3534

Cette édition 2024, très dynamique, continue à développer sa fréquentation en accueillant un nombre accru de visiteurs, soit +13,3% par rapport à 2023. La municipalité et la coordonnatrice de ces expositions Marie-Hélène Sauvadet remercient très chaleureusement les artistes, ainsi qu'Ana,

l'agent d'accueil employée par l'API, qui s'est donnée sans compter, et bien sûr le public venu admirer les œuvres présentées.

Retour en image sur la onzième saison (2024) avec à l'affiche :

- du 06/04 au 28/04 Expo Art numérique et Vitrail
- du 01/05 au 02/06 Expo Valérie VALLAT invitée d'honneur
- du 05/06 au 14/07 Expo JDOURBEX et Philippe IGNACIO
- du 16/07 au 11/08 Expo NUMA et Marguerite NOIREL
- du 13/08 au 29/09 l'Imprimerie Charcuterie.

Pour la saison 2025, le « Repère de la Salamandre » aura le plaisir de recevoir du 05/04 au 27/04/2025 les ateliers de Vitrail / Tiffany et de Peinture / Dessins de l'association Rencontre Culture Loisirs de Sugères, du 30/04 au 01/06/2025 les Encres de Corinne Szczepaniak - invitée d'honneur, du 04/06 au 06/07/2025 Expo Rétrospective Peintures de Georges Tautel, du 08/07 au 10/08/2025 les Peintures de Catherine Job et Marie-Paule Barret et les sculptures d'Aliette d'Hombres et enfin à partir du 12/08/2025 les créations de Valérie Perret-Remords et les sculptures de Corinne Vignet.



USSON HORS LES MURS,
« La Crucifixion » de Niklaus Manuel Deutsch
à l'Exposition Made in Germany à Besançon
du 4 mai au 23 septembre 2024

Suite à la sollicitation de l'Institut National de l'Histoire de l'Art (INHA), le tableau daté de 1518 et classé Monument Historique « La Crucifixion » de Niklaus Manuel Deutsch, seul tableau du peintre conservé hors de Suisse, a courant 2024 temporairement quitté les murs de l'église Saint Maurice d'Usson.

Par le passé, il a vécu d'autres aventures extérieures avec une 1ère campagne de restauration en 1937 suivie d'une seconde en 1977 dans la perspective d'une exposition rétrospective de l'œuvre du peintre au musée de Berne en 1979.

Après quelques travaux de conservation effectués par Anne Madesclaire (cf. Lanterne n°18), il a été présenté du 4 mai au 23 septembre 2024 lors de l'exposition sur la peinture germanique (1500 -1550) au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon où 4 membres de la municipalité l'ont rejoint à l'occasion du vernissage le 3 mai 2024.



Un projet, trois expositions, une histoire à épisodes... de 1370 à 1550

Ce projet a été l'aboutissement d'un programme de recherche mené par l'INHA depuis 2014, permettant de recenser près de 500 œuvres présentes sur le territoire national et produites dans les régions germanophones du Saint Empire romain germanique pendant le Moyen Âge et la Renaissance. Ce travail intitulé « Répertoire des peintures germaniques des collections françaises (1370-1550) » a consisté en une étude matérielle des peintures sur place, des collectes documentaires et bibliographiques systématiques et des recherches sur les attributions par une quarantaine de spécialistes.



Puisant dans ce large corpus, trois musées - musée des Beaux-Arts de Dijon, musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et musée Unterlinden de Colmar - ont uni pour la première fois leurs forces financières et intellectuelles pour proposer en trois expositions simultanées, une histoire à épisodes de la peinture germanique du Moyen Âge à la Renaissance : la période XVe à Dijon, la Renaissance à Besançon et la peinture dans la région du Rhin supérieur au XVe et XVIe siècles à Colmar.

Près de 200 œuvres des collections françaises y ont été ainsi déployées pour retracer la richesse de cette production. Aux côtés de grands maîtres, tels que Lucas Cranach, Albrecht Dürer ou Martin Schongauer, l'exposition est aussi l'occasion de découvrir des œuvres et des artistes moins connus.



L'exposition au musée des Beaux-Arts et Archéologie de Besançon



Le musée de Besançon a fait le choix des œuvres les plus à-propos en regard de ses propres collections et traite de la peinture germanique de la Renaissance. En effet, du fait de son histoire – puisque la Franche-Comté fut rattachée au Saint-Empire du XI^e au XIII^e siècle puis de 1493 à 1678 – Besançon conserve aujourd’hui un ensemble significatif d’œuvres, tant pour la peinture que pour les arts graphiques, grâce aux legs successifs faits à la ville : œuvres de grands maîtres Cranach l’Ancien, Dürer... Toutefois, d’autres œuvres et artistes plus confidentiels étaient à découvrir comme Bartel Bruyn, Georg Pencz, Niklaus Manuel dit Deutsch... en effet, plus de 30 institutions françaises : musées à Paris (Louvre, BNF, Arts Décoratifs du Moyen-Age, Thermes de Cluny), musées en région (Orléans, Lyon, Moulins, Lille, Avignon...) et églises (Marckolsheim, abbaye de Chaalis, Saint Maurice d’Usson...) avaient également accepté le prêt de 70 œuvres qui toutes, si diverses soient-elles dans leurs formes, leur style et leur iconographie, ont pour dénominateur commun leur origine de production, un vaste territoire européen dénommé Saint Empire romain germanique qui émerge à la fin du Xe siècle pour disparaître en 1806.

Il ne s’agit pas à proprement parler d’un pays mais plutôt de micro-états qui s’enchevêtrent allégrement. « Interrogeant les notions de frontières, géographiques mais aussi symboliques entre les sphères du privé, du public et du religieux, l’exposition a présenté non seulement des œuvres des grands maîtres mais aussi d’anonymes, mystères encore manifestes de ces siècles passés, où tous travaillaient en ateliers, en corporations, en réseaux. Cette exposition a été pensée et conçue pour permettre le partage de ces connaissances à des publics variés ».

Les sections du parcours

Les quatre sections du parcours d’exposition ont permis de mettre en lumière les évolutions des représentations picturales. Le portrait et la peinture religieuse avec la présentation de la Crucifixion de Niklaus Manuel Deutsch ont été ainsi mis au centre des deux premières sections. La section 3 consacrée à la griffe Cranach a mis en avant le peintre Lucas Cranach l’Ancien dont le musée conserve cinq tableaux. L’exposition a consacré une section 4 à Albrecht Dürer (1471-1528), célèbre peintre, et interroge son influence sur ses contemporains. Enfin, l’exposition a permis, dans son épilogue, de découvrir le Livre de prières de l’empereur Maximilien I^{er}. Richement illustré, ce chef d’œuvre est conservé à la bibliothèque municipale de Besançon.

Le catalogue d'exposition

Le catalogue de l’exposition, coédité par la maison d’édition Faton et l’Institut national d’histoire de l’art, constitue à la fois un outil de diffusion des connaissances sur la peinture germanique des années 1370-1550, un ouvrage de référence sur les œuvres des musées français et une étude sur l’historiographie des principales collections françaises de « primitifs » germaniques. De nombreuses peintures font l’objet d’études approfondies et inédites, notamment sur leur attribution à un artiste ou une école, bénéficiant des recherches récentes des spécialistes allemands, autrichiens, français et suisses sollicités pour la rédaction.

Voir ci-contre la page du catalogue d'exposition consacrée à la présentation de la "Crucifixion" de Niklaus Manuel Deutsch :



97

Suisse, Berne

Niklaus Manuel Deutsch (vers 1484-1530)
La Crucifixion
1518 (daté)

Huile sur bois (toile noyée)
177,5 x 117 cm
Usson, église Saint-Maurice
Acquis en 1528 en Suisse par Louis D'Augerant de Boisrigault
Classé monument historique le 21/10/1902 (PM63001422)

Œuvre exposée au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

Bibliographie : Pariset 1940 ; Mandach 1943, p. 211-217 ; Egli, Tavel 2017, p. 150-153, cat. 12.



Fig. 122. Albrecht Dürer, Le Petit Calvaire, vers 1503-1504, gravure sur bois, 21,4 x 14,5 cm, Amsterdam, Rijksmuseum (RP-P-OB-1510).

Que ce panneau du peintre bernois Niklaus Manuel Deutsch soit parvenu jusqu'à nous est, à plusieurs égards, un heureux hasard. Il est en effet extrêmement rare de pouvoir retracer de façon continue l'historique d'une œuvre du gothique tardif, comme c'est le cas pour cette Crucifixion. Exécutée à Berne en 1518 par le peintre Manuel Deutsch, déjà célèbre, pour un commanditaire inconnu, elle fut probablement conçue comme un tableau indépendant, pour une église de la ville – peut-être placée sur l'autel de la Sainte-Croix adossé au jubé de la cathédrale (Egli, Tavel 2017, p. 152). Dix ans plus tard, lors de l'introduction de la Réforme, Manuel Deutsch participa lui-même, en tant que membre du conseil, au bannissement des images des églises bernoises. Cependant, les commanditaires encore en vie pouvaient alors disposer de leurs donations. Selon toute vraisemblance, c'est cette disposition qui permit la vente du panneau à Louis D'Augerant de Boisrigault en 1528. Établi à Soleure depuis de nombreuses années, l'ambassadeur du roi François I^{er} auprès des cantons suisses joua un rôle essentiel dans le recrutement de mercenaires pour la France, mais aussi comme médiateur entre les cantons protestants et catholiques déchirés par la Réforme. Capitaine et intendant du château d'Usson (Auvergne), D'Augerant était seigneur de Boisrigault, situé à proximité immédiate. Des fondations pieuses de la famille sont attestées à Usson et la Crucifixion mentionnée dans une chapelle de l'église Saint-Maurice d'Usson (visite paroissiale) en 1623 est, de fait, sûrement celle de Manuel Deutsch. C'est donc en ce lieu que la peinture passa les quatre cents dernières années.

Le style de la peinture marque un tournant dans la peinture bernoise. En s'écartant des Maîtres à l'œillet, actifs quelques années auparavant et dont il connaissait sans aucun doute les œuvres (cat. 53-56), Manuel Deutsch introduit, à partir de 1513, une courte apogée artistique. Pour la Crucifixion, Manuel Deutsch choisit une construction traditionnelle, dont les personnages sont familiers : le Christ en Croix au centre, flanqué des deux larrons ; au premier plan à gauche, la Vierge en pâmation qui

s'effondre dans les bras de saint Jean, quand les autres femmes réunies au pied de la Croix se lamentent et se tordent les mains, tandis qu'à droite se tiennent les hommes, impassibles. Pourtant, Manuel Deutsch illustre une nouvelle théologie, que servent en premier lieu les deux crucifiés encadrant le Christ. Placé du côté sombre, à la gauche de Jésus, le mauvais larron, représenté dans sa laideur, a perdu la foi, alors que l'autre – dont l'apparence est à l'image du Christ – personnifie le croyant. Derrière lui se lève le soleil éclatant de la Rédemption. Agenouillée en position centrale au pied de la Croix, Marie-Madeleine éplorée regarde elle aussi pleine d'espérance la lumière nouvelle.

La Croix est surmontée d'un titulus imposant et inhabituel. La mention du Crucifié comme le roi des Juifs, sur trois lignes, en hébreu, en grec et en latin est transcrite en caractères latins – dont certains sont difficilement lisibles (ln 19-19-20, qu'il faut compléter ainsi « JESUS HANAZRI [sic] MELICH HA[REHUM] / TOTTER BABLES EX DMS ZOEDON / JESUS NAZ[ARE]NUS REX JUDEORUM »). Cette inscription se retrouve avec de légères variantes sur le retable du maître-autel peint par Hans Baldung Grien pour la cathédrale de Fribourg-en-Brisgau. Certains motifs – tels le bouleau brut des croix – semblent attester que Manuel Deutsch avait connaissance de l'œuvre de Baldung. D'autres éléments pourraient s'inspirer de gravures contemporaines alors largement diffusées, comme Le Petit Calvaire d'Albrecht Dürer (SMS 131), exécuté peu après 1500 (fig. 122). Les emprunts restent néanmoins superficiels, et l'interprétation par Manuel Deutsch du sacrifice du Christ est novatrice. En ce sens, le tableau d'Usson coïncide avec l'évolution ultérieure du peintre : à partir de 1522, il intensifie son activité littéraire et condamne explicitement les excès de l'Église pontificale. L'ancien mercenaire devient membre du conseil de Berne et assume des responsabilités politiques lors de l'avènement de la Réforme. Le remarquable tableau d'Usson, très tôt mis en sécurité dans la France catholique, complète heureusement le corpus relativement réduit de cet important artiste bernois. C. Gutscher-Schmid

[Texte rédigé avant restauration de l'œuvre]

2498 La Renaissance : des artistes au style singulier (1500-1550)

ANIMATIONS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

LE FESTIVAL DU TRAC, du théâtre à ciel ouvert

Le spectacle vivant dans nos contrées rurales est propulsé par La Fée des ACTS (Fédération des Arts et Culture du Territoire de Sauxillanges - association réunissant 5 communes : Egliseneuve-des Liards, Saint Jean-en-Val, Sauxillanges, Usson et récemment Le Vernet Chaméane), de nombreux bénévoles, artistes... au travers du Festival du TRAC dans les rues de Sauxillanges et des TRACN'ARTS dans les localités adhérentes.

Le TRAC propose une programmation variée à souhait : théâtre, marionnettes, déambulations, installations, performances, cirque, concerts... pour combler tous les publics, notamment un public familial. Mais certains spectacles se veulent également « plus engagés et exigeants ».

En 2024, le festival a laissé une grande place aux artistes locaux et aux compagnies émergentes. 12 compagnies du « IN », 12 compagnies du programme LIBRe-émergence et un collectif de 7 petites formes (Les Beaux Parleurs) dédié au jeune public ont occupé 16 lieux répartis dans tout le village : rues, places, jardins, cour d'école, le long du bief, chapelle...

Voici quelques photos souvenirs de sa 5^e édition du 27 au 29 septembre 2024 : 3 jours de fête culturelle avec buvette et food trucks.



Pour la 6^e édition du 25 au 28 septembre 2025, le Festival du TRAC promet de nouveau d'investir Sauxillanges. Dernièrement, la Fée des ACTS en a dévoilé les premiers contours avec les sélections du « IN » et du programme LIBRe comptant près de 18 compagnies à qui les festivaliers attribuent le « prix du public » qui permet aux artistes « élus » de revenir dans le « IN » l'année d'après.

Les Trac'Narts, ont connu des succès d'affluence et permis de découvrir différents univers artistiques. Début 2024, en partenariat avec la Saison Impulsions du Département des ateliers de danse ont été proposés au « Préau » à Usson en amont du spectacle de danse « snatch ! » Cie Daruma & Id.FX prévu le 12 mai aux remparts d'Usson, mais replié à Sauxillanges du fait d'une météo capricieuse.

Contact : Christelle Vautrin
chargée de mission
Renseignements :
04.73.96.80.25
lsdp.sauxillanges@yahoo.fr
<https://www.festivaldutrac.fr>

ANIMATIONS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

COMITE D'ANIMATION

L'année 2024 a été riche en émotions pour les membres du comité d'animation.



Les Médiévales des 8 et 9 juin ont été une réussite même si la pluie s'est invitée le dimanche. Tout était réuni pour enchanter les familles venues nombreuses en particulier le samedi : mini-ferme, animation forge, musique médiévale avec la troupe « la Petite Flambe », combats de chevaliers par la Compagnie Terra Asili, spectacle de feu, repas sous chapiteau... Une nouveauté pour cette édition 2024 : un concert celtique-médiéval le samedi soir qui a connu un grand succès. Cette manifestation est désormais bien ancrée sur notre territoire.



Le jeudi 15 août, la « Fête de la Batteuse » a été un énorme succès ! Beau temps et visiteurs étaient au rendez-vous à Commandaire. L'association « Autour de la batteuse » a fait une démonstration de moisson et battage à l'ancienne toute la journée. Les véhicules et tracteurs exposés ainsi que les nombreuses animations ont enchanté le public venu très nombreux : démonstrations de chiens de troupeau et de chevaux au travail, cuisson du pain dans le four du village, danses folkloriques auvergnates avec la troupe des « Sabots d'Orbeil ». La journée s'est clôturée par un bal populaire animé par les « Do-Minots » attirant les danseurs fans des années 80. Les membres du bureau tiennent à remercier très chaleureusement toutes les personnes, sponsors, bénévoles, qui ont contribué à la réussite de ces manifestations.



L'assemblée générale du comité s'est tenue le 30 novembre.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

- Président : David Villetelle
- Secrétaire : Claire Villetelle
- Secrétaire Adjoint : Michel Vèce
- Trésorière : Françoise Vèce
- Trésorière adjointe : Gwenaëlle Vernet

Le comité d'animation remercie Claudine Gorce, Présidente sortante, et Cécile Bossé, Trésorière adjointe sortante, pour leur investissement au sein du bureau durant ces dernières années.

Programmation 2025 : 14 et 15 juin – LES MEDIEVALES

Cette année six compagnies proposeront musique et spectacles tout au long des deux jours : la journée du samedi sera clôturée par un spectacle de feu suivi d'un concert de musique celtique.

Un repas sous chapiteau sera proposé samedi soir et dimanche midi.

Les familles pourront s'initier au tir à l'arc, jouer à des jeux anciens en bois, fabriquer des bracelets en cuir et fer forgé, visiter la mini ferme et se rendre au stand de maquillage pour le bonheur des enfants.

Un marché d'artisans se tiendra sur le site avec une vingtaine d'exposants.

Durant tout le week-end, les visiteurs pourront se restaurer aux différentes tavernes avec boissons, gâteaux, sandwiches, crêpes.

L'accès au site et toutes les animations sont gratuits, ainsi que le service de navettes entre le parking de Commandaire et le bourg d'Usson.

Enfin, l'ensemble du Comité d'Animation a une pensée émue pour Michel L. qui nous a quitté brutalement en octobre dernier. Très actif et attachant, sa bonne humeur et son entrain vont nous manquer !

David Villetelle, Président



ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE SAINT-MAURICE

Chère Amie, Cher Ami,

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous faire le compte-rendu des activités de notre association : « Les amis de l'église Saint-Maurice d'Usson ».

Les « Rencontres Culturelles » se sont déroulées pour le sixième année du 23 juillet au 21 août 2024. Elle se sont déclinées, à l'église, en sept concerts et une conférence sur l'histoire du violon.

Nous avons également organisé une vente aux enchères dans le superbe château de Parentignat : un grand merci à Anne-François de Lastic pour sa générosité, ainsi qu'à Maître Courtadon, Commissaire-Preneur qui a officié avec son talent habituel pour un excellent résultat.

Duo Ondine



Crédit Photo : Olivier Duvernois

La fréquentation à nos concerts fût de 458 adultes et 52 enfants : la qualité de la programmation a été unanimement saluée.

Conformément à la proposition du bureau, la cotisation pour 2025 reste stable, soit 28 €.

Tous mes remerciements à nos adhérents, donateurs et partenaires.

Par leur fidélité, ils démontrent la confiance qu'ils nous portent, tant pour notre contribution à la restauration de notre belle église et des chefs d'œuvre qu'elle abrite, que notre participation à l'animation culturelle et musicale de notre village.

Encore MERCI et... à bientôt !
Avec mes fidèles et amicaux sentiments,

Gérard Lebègue, Président

ARVERNETOURIX : au rythme de la musique



Toujours engagé aux côtés des artistes, Arvernetourix assure le secrétariat artistique et la promotion de talents variés, dont le groupe Wazoo.

Fraîchement auréolés de leurs 25 ans de carrière, les troubadours auvergnats reprennent la route pour faire résonner leurs chansons festives au cœur des campagnes françaises. Parmi les dates à ne pas manquer, celle du 12 juillet à Aix-la-Fayette, à l'occasion de la Fête des Foins et de la Batteuse.

Le groupe vient également de dévoiler son tout dernier clip, Au Creux de l'Enfer. Cette vidéo met en lumière un savoir-faire ancestral, celui des « ventres jaunes » – ces émouleurs et

émouleuses passionnés qui, accompagnés de leurs chiens pour les réchauffer, ont forgé la renommée de la coutellerie thiernoise. Un hommage vibrant à découvrir dès maintenant sur la chaîne YouTube de Wazoo.

Quatuor Mycélium



Crédit Photo : Olivier Duvernois



LES CHEMINS D'USSON
continuent leur route

L'association a connu une année fructueuse à bien des égards.

Tout d'abord, la randonnée traditionnelle d'avril 2024 a connu une bonne participation avec 159 inscrits sur nos 3 parcours. Forts de ce succès, nous relançons la randonnée de 2025 le dimanche 13 avril avec 2 nouveautés : un parcours de 15 km pour les randonneurs endurants sur les 3 villages de Usson, Sauxillanges et Saint Jean en Val et la présence d'un food truck à l'arrivée avec petite restauration sous forme de hamburgers. Nous espérons ainsi attirer encore plus d'amateurs.



Une autre initiative a également gagné en notoriété. En effet, la fête de la musique qui s'est tenue à la cabane du verger a vu arriver une trentaine d'habitants, jeunes et seniors, qui s'en sont donnés à cœur joie pour chanter à qui mieux mieux. L'animation musicale dispensée par Michelle au micro et Bruno au piano a fait merveille, accompagnée par un coucher de soleil enchanteur. Nous vous espérons encore plus nombreux le samedi 21 juin ; vous pouvez préparer votre répertoire dès maintenant.

Côté verger conservatoire, nous continuons l'entretien des voies en concertation avec la municipalité : 4 interventions ont notamment eu lieu pour dégager des arbres tombés suite aux rafales de vent.

Dans cette dynamique, après plantation de quelques fruitiers ici et là sur des parcelles communales, nous avons engagé un travail plus systématique de régénération des talus dégradés de bords de route et chemins.

Le projet est de rendre leurs fonctions à ces talus : stabilisation du terrain en limite des parcelles cultivées, refuge de biodiversité, apport d'ombre et drainage des eaux superficielles, par la restauration ou le maintien des haies d'espèces autochtones et la plantation d'arbres à haute tige. Nos actions sont avant tout des moments de convivialité et de partage. Elles ont le plus souvent lieu le dimanche matin et sont ouvertes à toutes et tous. Si le cœur vous dit de nous rejoindre, nous serons très heureux de vous accueillir.



Enfin, il convient de remercier Jean-Pierre Granier, Président de notre association entre 2018 et 2024, qui a notamment œuvré au perfectionnement de notre randonnée l'inscrivant à l'UFOLEP, à la création du verger conservatoire et dernièrement au concours du « Budget Ecocitoyen » du Département pour l'achat d'un sécateur hydraulique en vue de l'entretien des haies. Jean Pierre est nommé Président d'honneur des Chemins d'Usson aux côtés de Bertrand Livet, Maire d'Usson, et Gérard Lebègue, membre fondateur.

François BRIVES président

Vous avez des arbres fruitiers ou des arbustes à fruits rouges chez vous, de variétés anciennes et locales ?

Le verger conservatoire des chemins d'Usson cherche à enrichir sa collection d'espèces fruitières anciennes afin de multiplier ses greffes et boutures pour continuer à agrémenter les chemins de la commune.

Contact : Marc Brulé info@harpes-marcbrule.com





CLUB DE LA BUTTE



Lors de l'assemblée Générale, les adhérents présents ont élu Christian Ancelin qui devient le nouveau Président.

Le nombre d'adhérents baisse en 2025, en effet Lucette Denève nous a quitté en début d'année.

Toutes personnes désirant rejoindre le Club, pour passer d'excellents moments de convivialités dans une très bonne ambiance, peuvent contacter Christian Ancelin, Président du Club au 04.73.71.04.00 ou au 06.32.21.61.88. Vous serez les bienvenues.

Tous les adhérents du Club vous souhaitent, ainsi qu'à votre famille et vos proches, une excellente année 2025. Que cette année réalise tous vos souhaits et vous apporte Santé, Bonheur...

Christian Ancelin, Président

YOGA 100 RACINES

Notre association Yoga 100 racines a vu le jour en juillet 2022. Elle compte actuellement une quinzaine d'adhérentes. Les cours ont lieu en intérieur à la salle du préau ou en extérieur face au Sancy !

Nous nous retrouvons les mercredis soir à 18h00. La séance démarre par une recentration basée sur des respirations et des étirements. Viennent ensuite des postures en assise ou debout, puis des équilibres. Nous terminons par une relaxation au son des carillons.

Le yoga enseigné est le Hatha Yoga, un yoga où les postures peuvent être engagées et intenses ou bien plus douces et adaptées à l'énergie et aux possibilités de chacun.e. Au printemps 2025 nous partirons un week-end dans le Cantal pour pratiquer Yoga et randonnées sur 2 jours. Et peut-être aussi qu'un nouveau week-end sera proposé à l'automne !

Candice Brulé-Aguilera, Présidente



GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Renseignements en ligne : taper la rubrique recherchée sur www.service-public.fr

Etat civil

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent la naissance.
 - Déclaration de décès : la déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.
 - Extrait de naissance : délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance (sous conditions).
 - Extrait d'acte de mariage : délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage (sous conditions).
 - Acte de décès : délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.
- En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

Identité - Passeport

- Carte Nationale d'Identité : (validité 15 ans)
- Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes : Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Massiac.
- Passeport Biométrique (validité 10 ans pour les personnes majeures ou 5 ans pour les enfants mineurs).
- Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes : Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Massiac.
- En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française

Pour les enfants mineurs de nationalité française, elle est téléchargeable sur ordinateur et n'est plus délivrée en mairie.

Elections

- Carte électorale :
- Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.
- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans rescencés, ainsi que pour les Français-e-s obtenant la nationalité.
- En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une commune ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales :

- soit à la mairie de votre domicile,
 - soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
 - soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
 - soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
 - soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.
- Démarches en ligne : [tps://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N16396](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N16396)

Autre

- **Certificat de concubinage** : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.

- **Pacte Civil de solidarité (PACS)** : vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire
- Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

- **Recensement militaire** : tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser
 - auprès de la mairie de son domicile,
 - ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.
- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport et Livret de famille). Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

- **Carte de séjour** : délivrée par la Préfecture 18 boulevard Desaix 63000 Clermont-Fd.

Numéros utiles


URGENCES
 Pompiers : 18 SAMU : 15 Police : 17

112
 Pour toutes urgences, composez le 112. Ce numéro est prioritaire et fonctionne sur les téléphones fixes et portables. Vous serez redirigés vers le service approprié

Santé / Social :

ADMR Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères	2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 87 96 Ouvert du Lu au Ve 8h-12h et 14h-17h Me 9h-12h
CAF Caisse d'allocations Familiales	15 Rue du Mas 63500 Issoire	Prise de rdv en ligne : https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-puy-de-dome/points-d-accueil Médiation famille : 06.75.20.47.61 Ouvert du Lu au Ve (sauf Je) 8h30-12h et 13h30-16h
CPAM Caisse primaire d'Assurance Maladie	28 Rue Antonin Gaillard 63500 Issoire	01 84 90 36 46 Ouvert du Lu au Ve 8h30-12h30 et 13h30-16h30
CLIC Centre Local d'Information et de Coordination	11 Rue Espagnon 63500 Issoire	https://www.personne-agee-aide-issoire.fr/ 04 73 89 67 38 Ouvert du Lu au Ve de 9h-12h30 et 13h30-17h
EHPAD Charles Andraud	6 Rue de l'Hospice 63490 Sauxillanges	06 80 09 99 17
Maison Médicale de Sauxillanges	ZA les Champs Rouges 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 56
Cabinet Infirmier Sauxillanges	Maison Médicale Route de Sugères 63490 Sauxillanges	04 73 96 86 33

Services Publics :

Mairie d'Usson	12 Rue de la Mairie 63490 Usson	04 73 71 05 90 Ouverture : Lundi 17h-19h Vendredi 16h-18h
Agglo Pays d'Issoire (API) Administration Générale	20 Rue de la Liberté BP90162 63504 Issoire Cedex	04 15 62 20 00 www.capissoire.fr
Maison de Services (API)	1 Place de Verdun 63490 Sauxillanges	04.73.96.37.62 Mds.sauxillanges@capissoire.fr 8h15-12h45 Lu/Ma/Je 13h30-17h Ma/Mer/Je
Conseil départemental du Puy de Dôme	Hôtel du Département 24 Rue St Esprit 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 20 20
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	59 Boulevard Léon Jouhaux CS90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 1 esplanade François Mitterrand CS20033 69269 Lyon Cedex 2	04 73 31 85 85 04 26 73 40 00
Direction Départementale des Territoires Puy de Dôme	22 av Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 85 00

Gendarmerie Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines	19 route d'Issoire 63490 Sauxillanges	04 73 96 81 55 Ouverture du Public : Ma 8h-12h et Ve 14h-19h Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendarmerie de Brassac les Mines du Lu au Sa 8h-12 h et 14h-19h Dimanche 9h-12h et 15h-19h Tel : 04 73 54 08 88
Centre des Finances publiques	3 Bd Léon Blum 63500 Issoire	04 73 89 76 00 Lu au Ve 8h30-12h30
La Poste	Place de la Liberté 63490 Sauxillanges	3631 Ma au Ve 9h-12h et 14h-16h45 Sa 9h-12h
Préfecture du Puy de Dôme	18 Bd Desaix 63500 Clermont-Ferrand	http://www.puy-de-dome.gouv.fr/ 04 73 98 63 63
Sous-Préfecture d'Issoire	1 Bd de la Sous-Préfecture 63500 Issoire	04 73 89 07 76

MAISON DE SERVICES TERRITOIRE API – Sauxillanges

Une Maison de Services regroupe en un même lieu des services publics de proximité. Elle permet aux habitants de bénéficier d'un accompagnement administratif et numérique, sur des thématiques de la vie quotidienne : emploi, santé, social, famille, logement/habitat, justice, retraite, ...

Services proposés :

- libre accès à internet et au wifi ;
- soutien à la communication des communes et associations de la circonscription d'API (conception d'affiches, reprographies) ;
- accueil, information et mise en relation avec les différents services d'Api (culture, enfance jeunesse, maintien à domicile, insertion, habitat, santé, mobilité, bus des montagnes...) et avec les partenaires (Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, Les Finances Publiques, le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, l'Assurance vieillesse, la MSA, la Poste...) ;
- aide aux démarches administratives et à l'utilisation des services en ligne des partenaires : télédéclaration, demande de carte d'identité, carte vitale, aide à la recherche d'emploi... ;
- impression, photocopie, ou numérisation gratuite pour les procédures administratives des partenaires ;
- permanences partenaires en présentiel et/ou en visio-conférence, avec ou sans rendez-vous ;

Divers :

Association « Les plus beaux villages de France »	Rue de la barrière 19500 Collonges La Rouge	05 55 84 08 50 https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/
Bibliothèque de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 65 / 06 77 85 37 34 biblosaux@wanadoo.fr www.biblosaux.wordpress.com
Déchetterie de Sauxillanges	Chemin des Rochettes Route de St Babel 63490 Sauxillanges	04 73 96 88 92 Ma au Sa : 9h-12h et 14h – 18h
Informations SNCF	Avenue de la gare 63500 Issoire	https://www.sncf-connect.com/
Suez Eaux France	10 Avenue Pierre Mendès France 63500 Issoire	https://www.toutsurmonneau.fr/ Service client : 04 20 10 20 20 Service Urgence : 09 77 40 11 35
Office de tourisme Pays d'Issoire	9 place St Paul 63500 Issoire	04 73 89 15 90 info@issoire-tourisme.fr https://www.issoire-tourisme.com/
Parc Naturel Régional Livradois Forez	Maison du parc 63880 St Gervais-sous-Meymont	04 73 95 57 57 https://www.parc-livradois-forez.org/
UFC (Union Fédérale des Consommateurs) Issoire	Maison des Associations 20 Rue du Palais 63500 Issoire	https://issoire.ufcquechoisir.fr/ contact@issoire.ufcquechoisir.fr 04 73 55 06 76

Téléchargez PANNEAUPOCKET l'application mobile gratuite de votre mairie

SOYEZ
Prévenu
Alerté

Sans publicité / Gratuite / Aucune donnée personnelle

PANNEAUPOCKET

La solution en temps réel via les smartphones 100% gratuite.
Cet outil vient en complément du site internet, du Bulletin
municipal et des panneaux d'affichage.

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou
AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

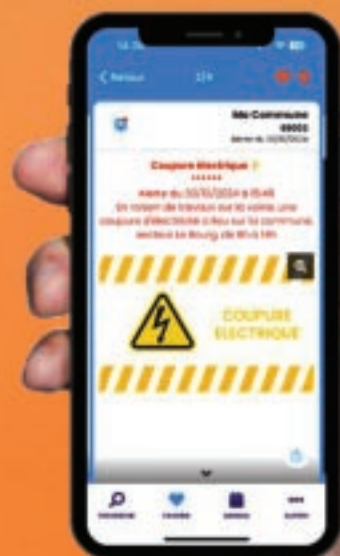
Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en
haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur
"Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du
nom de votre commune pour recevoir ses notifications
en temps réel.



Les événements importants de l'actualité de votre commune seront
toujours dans votre poche où que vous soyez et quand vous le souhaitez.

La solution mobile qui vous rapproche de votre mairie